

Budget primitif

2019

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif 2019 intervient dans un contexte économique, social et financier beaucoup plus incertain qu'au début de l'année 2018.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques, commerciales et climatiques s'accumulent. L'évolution des marchés financiers inquiète et la remontée progressive des taux d'intérêt risque de fragiliser une économie mondiale marquée par l'accumulation d'un endettement public et privé excessif.

Sur le plan national, l'année 2018 s'achève dans un contexte de crise sociale et politique profonde avec le mouvement des gilets jaunes.

Dans ce contexte, la majorité régionale, à travers le budget primitif 2019, entend tout à la fois tenir le cap qu'elle a défini au début de la mandature et prendre de nouvelles initiatives à l'appui des priorités qu'elle s'est fixées.

Ainsi, en 2019 :

- L'engagement sans faille de la majorité régionale au service du développement et de la compétitivité de l'économie régionale et de l'emploi local se poursuivra avec résolution :

- outre la déclinaison des outils déjà en place de son SRDEII, le Conseil régional développera de nouvelles actions, dans le champ économique (création d'un fonds de fonds ; extension du réseau des technocampus et mise en réseau par l'Agence régionale de développement économique ; préfiguration d'un cluster nautisme et soutien à la filière micro algue ligérienne ; soutien à l'agriculture ligérienne et finalisation d'un plan régional en faveur de la filière Forêt-Bois, etc.) ;
- dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche (nouveau dispositif « Pulsar : l'académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire » ; soutien à l'Isite Next ; adoption et relance d'une stratégie régionale de Culture Scientifique Technique et Industrielle ; démarrage des travaux d'élaboration du futur schéma de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, etc.) ;
- enfin, l'année 2019 verra l'engagement de la Région aux côtés de l'État dans le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019 - 2022, ce dernier prévoyant un engagement pluriannuel de l'État de près de 300 M€ sur 4 ans permettant à la Région de former plus de 7 000 demandeurs d'emplois supplémentaires pas ou peu qualifiés chaque année. Avec la poursuite de la déclinaison du Plan de bataille pour l'emploi régional, cet engagement matérialise l'ambition sans faille de la Région pour faire reculer encore le chômage en Pays de la Loire ;

- La majorité régionale définira une ambition pour une « orientation tout au long de la vie » aussi forte que ce qu'elle a pu réaliser avec succès en trois ans au service de l'apprentissage en Pays de la Loire (+16 % depuis 2015 avec 32 130 apprentis et pré-apprentis au 15 novembre 2018 ; proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans - 6,3 % - la plus élevée de France). Ainsi, sur la base du travail déjà lancé avec le Rectorat, un Grenelle de l'orientation se tiendra au premier semestre 2019 pour l'adoption, en juin prochain, d'une stratégie régionale détaillée ;

- **La majorité régionale poursuivra son engagement au service de la jeunesse** : lancement d'une démarche ambitieuse « lycée 4.0 » pour penser le lycée de demain ; maintien de la gratuité des manuels scolaires et déploiement d'une stratégie sur les manuels numériques ; accompagnement du défi démographique avec le déploiement de la Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) ; enrichissement du Pacte éducatif régional (ambition maritime, prospective 2050, lycée 4.0, etc.), développement du réseau des écoles de production en Pays de la Loire, déploiement et enrichissement du e.pass jeune ; etc.
- **La majorité régionale poursuivra ses efforts pour réduire la fracture territoriale** : rééquilibrage urbain/rural avec l'achèvement en 2019 du déploiement de la nouvelle politique contractuelle de la Région (15 derniers CTR et le CDM du Mans) ; déploiement du numérique fixe et mobile ; poursuite du Plan santé et tenue de la Rencontre régionale de la santé au second semestre 2019 ; déploiement du Plan routier régional ; etc.
- **La majorité régionale poursuivra la montée en puissance de sa compétence transports et mobilités** : nouvelle marque régionale transports ; lancement d'un Destineo 4 enrichi ; déploiement de la nouvelle gamme tarifaire TER ; harmonisation du réseau des transports scolaires (tarification, nouvelle billettique, gilets à haute visibilité obligatoires, etc.) ; lancement de l'AMI préparant l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux ; lancement des travaux des grandes infrastructures ferroviaires figurant au Contrat de plan (Donges ; Nantes-Bordeaux) ; nouvelle ambition pour le Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire, partage du diagnostic et des propositions de l'étude sur les mobilités et la concertation du réseau intermodal et territorialisé demain ; etc.
- **La majorité maintiendra son action résolue au service d'une transition écologique du quotidien, positive et concrète** : lancement de la SEM croissance verte ; convention pluriannuelle avec les chasseurs pour décliner la stratégie régionale sur la biodiversité ; appui à la filière bois ; enrichissement de la stratégie énergétique par un plan régional hydrogène ; combat pour la qualité de l'eau ; tenue des Assises régionales de l'alimentation et de la santé alimentaire au second semestre 2019 ; approche globale de la rénovation énergétique de logements à travers le projet energiesprong déployé en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat ; etc.
- **La majorité poursuivra son action ambitieuse au service de la culture, du sport, de la vie associative et du bénévolat** : lancement des travaux du musée Cligman ; création d'une extension du FRAC Pays de la Loire ; lancement du « Festival de la Mer » à l'été 2019 ; temps fort « Parcs et jardins » en juin 2019 ; lancement des travaux du CREPS en 2019 ; poursuite avec l'Institut de France des travaux en vue de la création de la Fondation régionale du bénévolat ; organisation d'un colloque à Fontevraud le 8 mars prochain sur l'égalité entre les femmes et les hommes ; etc.

Par ailleurs, à mi-mandat, **la majorité entend plus que jamais se projeter, anticiper et préparer l'avenir**. C'est ce qui va la conduire à déployer au 1^{er} semestre 2019 une vaste consultation citoyenne et des forces vives ligériennes à travers une démarche inédite : « Ma Région 2050 » dont le coup d'envoi a été donné symboliquement à l'occasion de la Rencontre régionale des maires du 16 novembre dernier. Cette réflexion prospective collective permettra d'irriguer et de nourrir les grands chantiers de la fin du mandat qui s'amorceront dès l'année 2019 : la finalisation du SRADDET, la concertation sur la future programmation des fonds européens « post 2020 » et la préparation du futur Contrat de plan État-Région si l'État confirme la pérennisation de cet outil de programmation financière pluriannuelle.

L'année 2019 verra également **l'achèvement de la négociation du « Contrat d'avenir »** consécutif à l'abandon par l'État du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ce dernier, en particulier dans son volet mobilité, devra être à la hauteur des enjeux d'attractivité et d'accessibilité du Grand Ouest. Le projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM) comporte d'ores et déjà des premières avancées en termes d'infrastructures : déploiement de l'ERTMS 2 sur l'axe ferroviaire Nantes-Paris ; relance des liaisons ferroviaires Est et Ouest entre Massy et Valenton ; perspective d'une LGV entre Rennes et Redon de nature à renforcer l'axe ferroviaire Rennes - Nantes et le triangle Saint-Nazaire - Rennes - Nantes. Il devra cependant être complété et comporter des garanties sur l'exécution du volet mobilité de l'actuel Contrat de plan 2014-2020.

Enfin, **la majorité régionale maintiendra sa stratégie budgétaire avec un budget pleinement inscrit dans la trajectoire financière** fixée en début de mandature :

- poursuite de la maîtrise des économies de fonctionnement : stabilité à périmètre constant ;
- amélioration du niveau d'épargne brute : 254,4 M€ contre 224,2 M€ en 2018 ;
- diminution du recours à l'emprunt : -25,7 M€ par rapport à 2018.

Cette stratégie permet de **poursuivre le redressement des finances régionales tout en maintenant le plus haut niveau d'investissement possible (plus de 470 M€ ; et + 1,9% par rapport au BP 2018)**. C'est une question de responsabilité devant les habitants de la région des Pays de la Loire.

LE CADRE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Un contexte macro-économique incertain

En octobre dernier, les orientations budgétaires ont été établies à la lumière d'un climat économique et financier incertain caractérisé par un ralentissement de la croissance du PIB français dès 2018 après le pic de croissance de 2017 à 2,3%.

Or, les risques sur l'économie française tendent à se confirmer. En effet, d'après l'INSEE, la progression du PIB à 0,4% au troisième trimestre ne permettra pas de donner une véritable accélération à la croissance. Ce chiffre reste même en deçà des prévisions initiales réalisées par l'institut de statistique mais aussi par la Banque de France qui tablaient sur 0,5 % de croissance. Le chiffre final fragilise donc le scénario du gouvernement, qui prévoit une hausse du PIB de 1,7 % en 2018. Selon les observateurs, l'atteinte de cet objectif nécessiterait une progression de 0,8% du PIB sur les trois derniers mois de l'année ce qui dans le climat social actuel semble difficilement atteignable.

Il convient de constater un fléchissement des exportations qui risque de peser sur les investissements des entreprises. En outre, l'indice de confiance des ménages est au plus bas, avec des craintes persistantes sur le pouvoir d'achat et la consommation. Cet indice s'établit à 92 en novembre, son plus bas niveau depuis février 2015, alors que la consommation des ménages constitue le premier moteur de croissance.

Ainsi, l'INSEE estime que la croissance française devrait atteindre 1,5% en 2018, soit 0,1% de moins que les prévisions réalisées lors des orientations budgétaires.

La stagnation de la croissance malgré la politique expansionniste menée par la Banque centrale européenne (BCE) depuis 2012 interroge quant aux marges de manœuvre dont elle peut encore disposer pour faire face à ce ralentissement de l'économie.

Selon les économistes, la BCE ne procéderait qu'à une seule hausse des taux, en septembre 2019, laissant présager une lente et progressive remontée des taux longs. En outre, le risque de contagion de la crise italienne à la zone euro ou encore l'escalade de la guerre commerciale menée par les États-Unis pourraient peser sur l'évolution des taux d'emprunt.

Le projet de loi de finances 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 détermine un montant stable pour les concours de l'État aux collectivités. L'enveloppe normée s'établit ainsi à 38,8 milliards d'euros, en progression de 0,5 % par rapport au budget 2018 de l'État.

Depuis 2018, la fraction de TVA versée aux Régions en remplacement de la dotation globale de fonctionnement est intégrée à cette enveloppe normée. Ainsi, pour compenser le dynamisme de certains concours, dont la TVA des Régions, l'État a annoncé un prélèvement de 144 M€ sur les variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Parmi celles-ci, 60 M€ seront prélevés sur la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle).

La loi de finances pour 2018 prévoyait que la baisse des dotations accordées aux collectivités se poursuivrait avec une diminution maximum de 6,3 % pour notre Région. Or, le projet de loi de finances pour 2019 acte l'absence de minoration de la DCRTP pour les établissements publics de coopération intercommunale, en contradiction avec les dispositions de la loi de finances initiale pour 2018. En conséquence, la diminution de la DCRTP est davantage supportée par les Départements et les Régions. La diminution atteindrait donc 13,7% pour les Pays de la Loire, plus du double de la baisse anticipée, soit une dotation de 10,73 M€ en 2019 contre 12,43 M€ en 2018.

Par ailleurs, l'article 26 du PLF 2019 prévoyait initialement une réduction de la fraction de TVA versée aux Régions, au motif qu'elles bénéficiaient d'une double perception de cette taxe au travers des recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Le Gouvernement, en contradiction avec ses engagements pris lors PLF 2018, souhaitait ainsi neutraliser le dynamisme de la TVA octroyée aux Régions en défalquant ce dynamisme sur le FCTVA.

À la suite du combat mené par les Régions contre cette disposition, les députés ont voté un amendement relatif à la suppression complète de l'article qui la contenait. Par conséquent, aucune baisse de la fraction de TVA allouée aux Régions n'interviendra finalement au titre de ce mécanisme.

Les grands équilibres du budget primitif 2019

Les autorisations pluriannuelles

Les autorisations d'engagement

En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement prévues en 2019 s'élève à 814,3 M€, contre 679,5 M€ en 2018.

Cette évolution traduit tout d'abord une modification technique dans la gestion budgétaire des transports issus de la loi NOTRe. Après une année de plein exercice des compétences transférées par les Départements, cette politique publique intègre les modes de gestion pluriannuels en vigueur à la Région. Ainsi, ces autorisations d'engagement s'élèvent à 203,1 M€ dont 59,9 M€ pour le transport interurbain et 143,2 M€ pour les transports scolaires.

Par ailleurs, les crédits concourant aux objectifs nationaux en matière de formation professionnelle sont pris en compte par une enveloppe pluriannuelle de 35,7 M€ supplémentaires.

En excluant ces deux inscriptions « techniques », les autorisations d'engagement s'élèvent à 575,5 M€.

Les autorisations de programme

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme proposées au vote s'établit à 502,4 M€ contre 519,8 M€ au BP 2018.

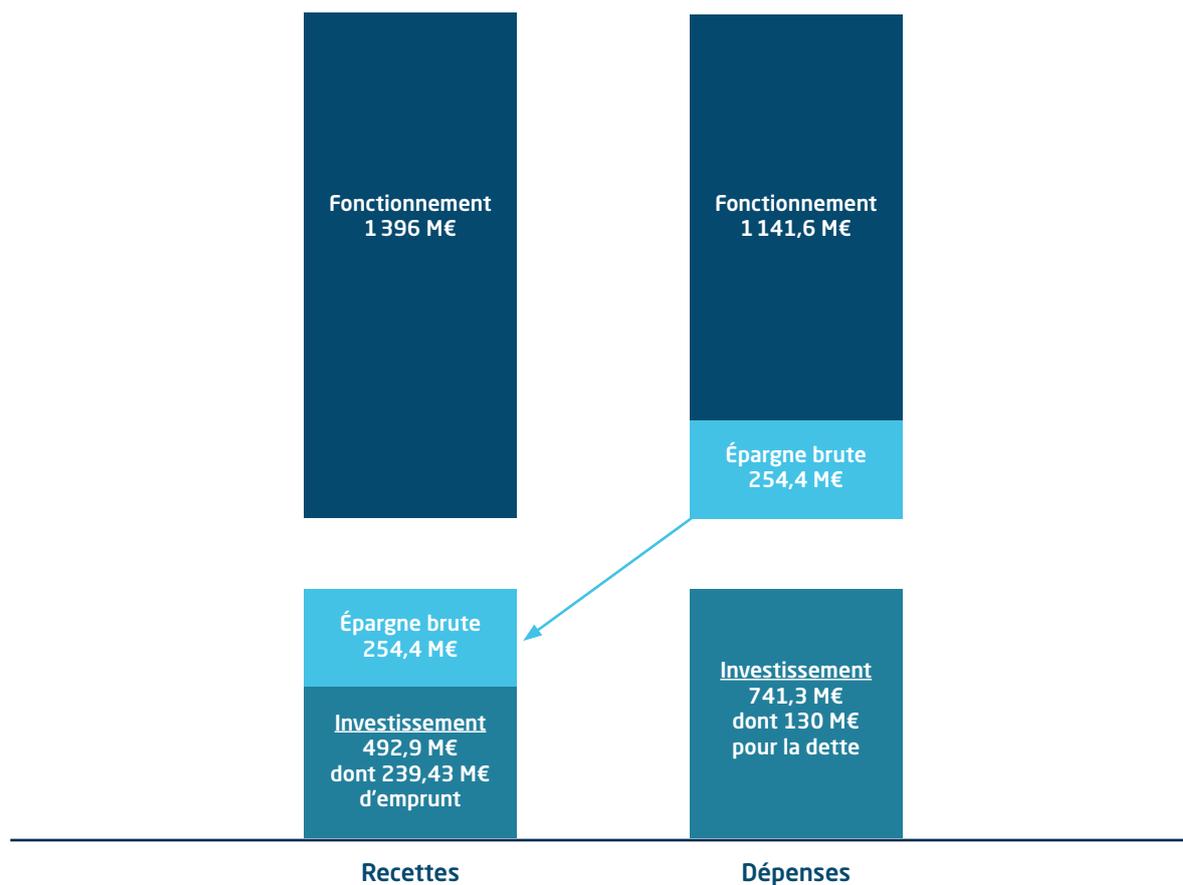
Hors fonds européens, le montant d'AP proposées au vote s'élève à 448,7 M€, soit le montant prévu aux orientations budgétaires présentées à la session d'octobre dernier.

Ce volume est important et permet d'assumer l'ambition régionale. Pour rappel, sur des collectivités comparables, Nantes Métropole a voté 359 M€ dans son budget 2018 et le Département de Loire-Atlantique 171 M€. La Région tient bien son rôle de locomotive de l'investissement sur son territoire.

Mais ce volume reste en adéquation avec les capacités financières de la Région. Avec un volume d'autorisations de programme équivalent aux crédits de paiement figurant chaque année dans la trajectoire financière pour la durée du mandat, la Région préserve ses marges de manœuvre pour l'avenir. C'est aussi le premier fondement pour maîtriser l'emprunt.

Les crédits de paiement

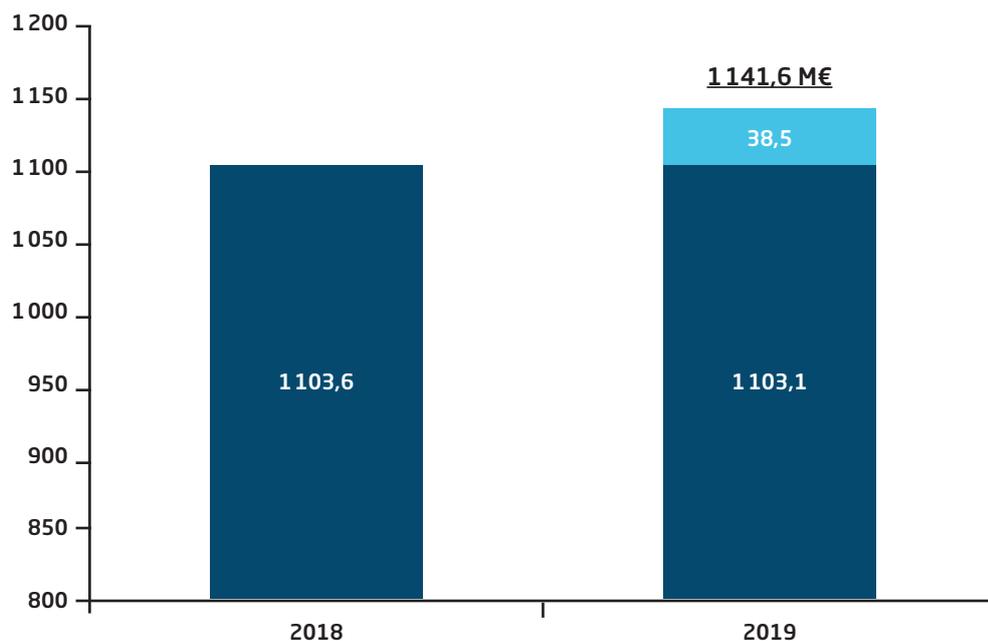
L'équilibre général du budget primitif 2019, dont le montant s'élève à 1 888,9 M€ s'établit de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 396 M€, soit une progression de 5,1 % par rapport à 2018. Les recettes fiscales progressent, principalement sous l'effet de l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

De plus, il convient d'y ajouter le financement apporté par l'État au titre de la formation professionnelle. Ainsi, le plan investissement compétences, et le dispositif PACTE qui lui succède, génère une inscription en dépenses et recettes de 38,5 M€. Hors dispositif national, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 357,5 M€, soit une hausse 2,3 %.

Les dépenses de fonctionnement peuvent faire l'objet de la même analyse : proposées à hauteur de 1 141,6 M€, elles ne s'élèvent qu'à 1 103,1 M€ en retirant le dispositif national de formation professionnelle, contre 1 103,6 M€ au budget 2018. Le budget est donc quasiment stable à périmètre constant.



■ Dépenses périmètre constant ■ Formation professionnelle (PIC et PACTE)

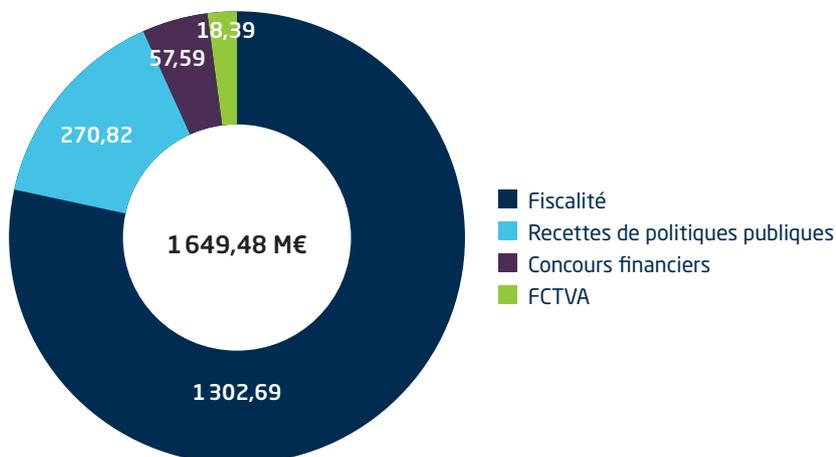
Les engagements de maîtrise des dépenses de fonctionnement sont tenus. Les crédits consacrés aux politiques régionales seront déclinés dans la partie de ce rapport qui leur est consacrée.

Par conséquent, le niveau d'épargne brute est satisfaisant, puisqu'avec 254,4 M€ elle représente plus de 18 % des recettes de fonctionnement. Pour mémoire, le budget 2018 faisait état d'une épargne à 224,2 M€. En parallèle, l'emprunt d'équilibre est en baisse : 239,4 M€ au BP 2019 contre 265,2 M€ l'an passé.

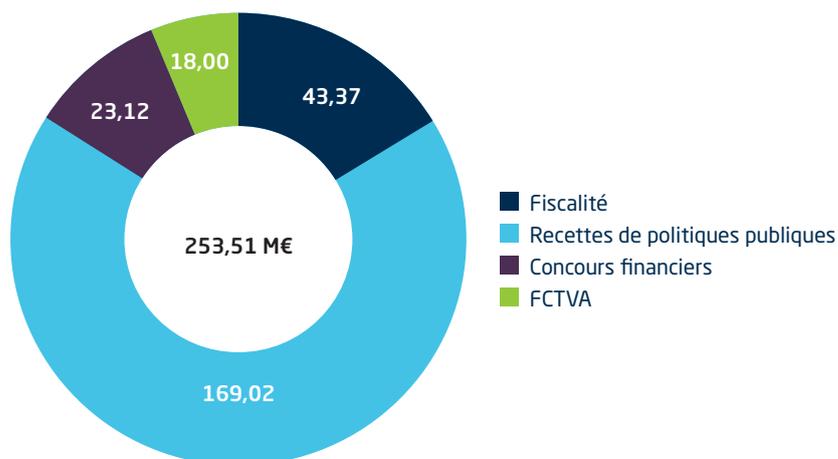
Les recettes du budget primitif 2019

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 un montant de recettes réelles totales (hors emprunt) de 1 649,48 M€ dont 1 395,97 M€ au titre de la section de fonctionnement et 253,51 M€ au titre de la section d'investissement.

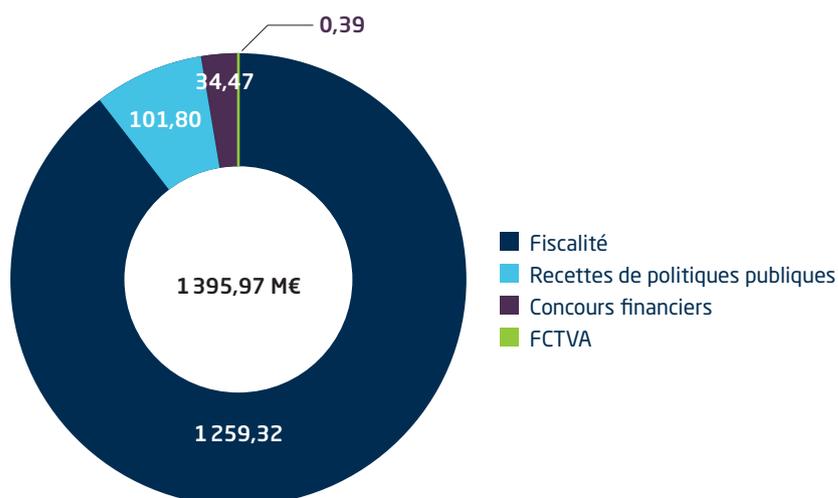
BP 2019 - Recettes totales



Recettes en investissement



Recettes en fonctionnement

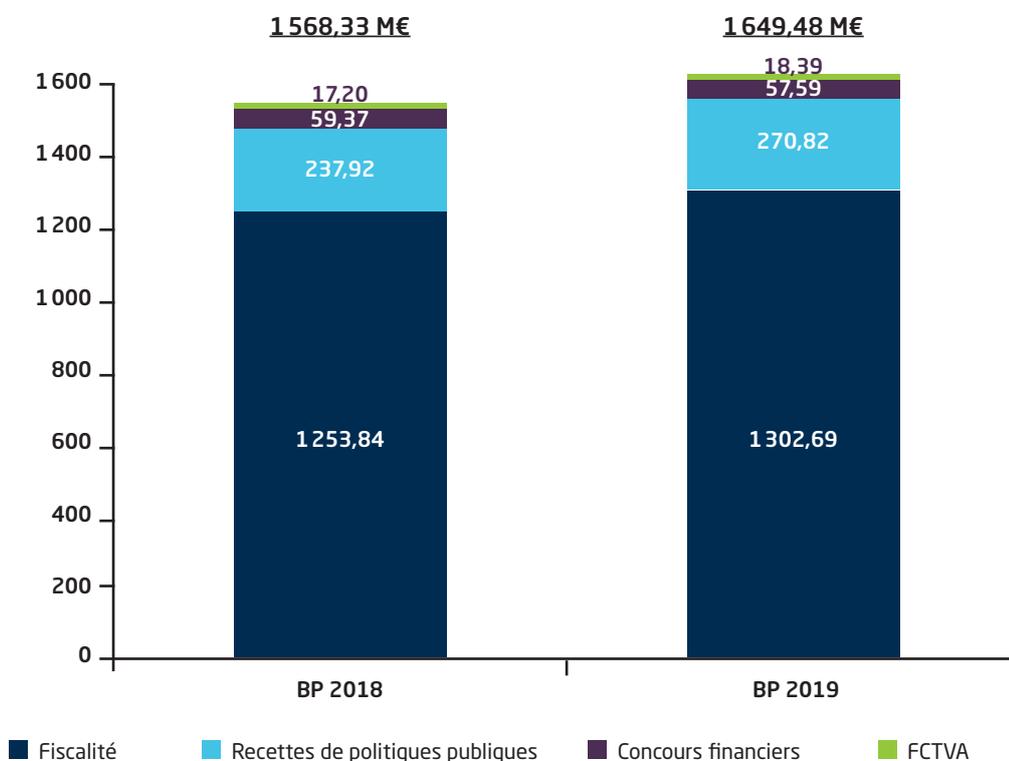


Par rapport au budget primitif 2018 (BP 2018), les recettes réelles hors emprunt présentent une évolution de + 5,17% (+ 81,15 M€ en valeur) dont :

- + 5,1% en section de fonctionnement (+ 68,10 M€) ;
- + 5,4% en section d'investissement (+ 13,05 M€).

Le détail de l'évolution des différentes recettes régionales est présenté ci-dessous.

Analyse comparative de l'évolution des recettes (de BP à BP)

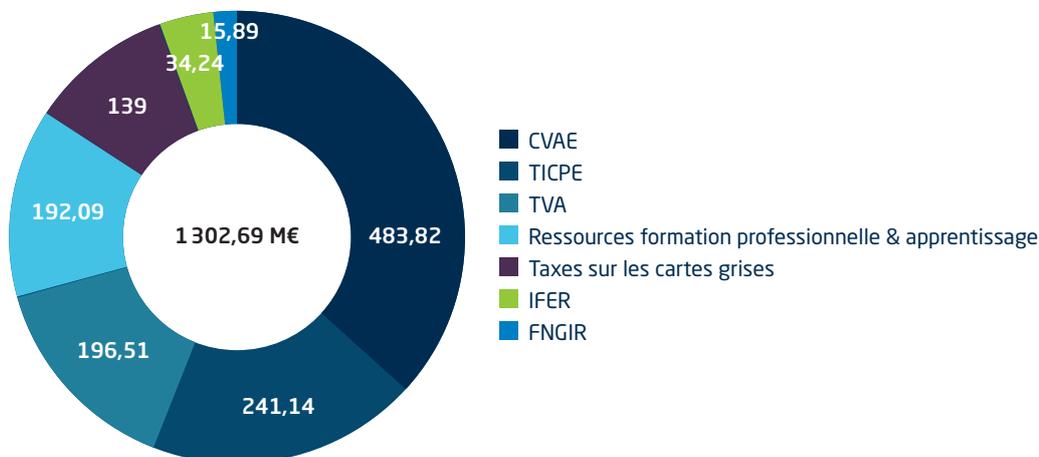


Les recettes fiscales

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019, la Région anticipe un dynamisme de ses recettes fiscales de + 3,9 %. Le produit de la fiscalité locale est ainsi attendu à 1 302,69 M€ contre 1 253,84 M€ au budget primitif 2018 dont :

- 1 259,32 M€ en section de fonctionnement soit + 3,9% par rapport au BP 2018 ;
- 43,37 M€ en section d'investissement soit + 3,3% par rapport au BP 2018.

Recettes fiscales



La fiscalité directe

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe devrait s'établir à 533,95 M€ soit une augmentation de 5,2 % par rapport au budget primitif 2018.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. La base d'imposition de cette cotisation correspond à la valeur ajoutée produite par les entreprises contributrices à laquelle est appliqué un taux unique national fixé à 1,5 %. Cette assiette fait ainsi de la CVAE une recette fortement dépendante des aléas de la conjoncture. En outre, de façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N correspond à la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en N-2. Ainsi, la recette 2019 est fonction de la valeur ajoutée réalisée par les entreprises en 2017 et donc du dynamisme économique constaté en 2017 (le PIB national a atteint 2,3% en 2017 contre 1,1% en 2016).

Aussi, conformément à la notification prévisionnelle de l'État, il est proposé d'inscrire un montant de 483,82 M€ au titre de la CVAE.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Cette contribution indirecte qui se décompose en 2 recettes complémentaires, d'une part, l'IFER ferroviaire et, d'autre part, l'IFER télécom, est particulièrement atone.

S'agissant de l'IFER ferroviaire, il est proposé d'inscrire une recette de 12,61 M€. Pour l'IFER télécom, il est proposé d'inscrire une recette de 21,63 M€ soit un dynamisme total limité à 1,3% par rapport aux inscriptions du BP 2018.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Ce reversement est non indexé. Par conséquent, il est proposé de le reconduire à un montant identique à celui définitivement notifié par l'État en 2018 soit 15,89 M€.

La fiscalité indirecte

La TICPE et la taxe sur les cartes grises

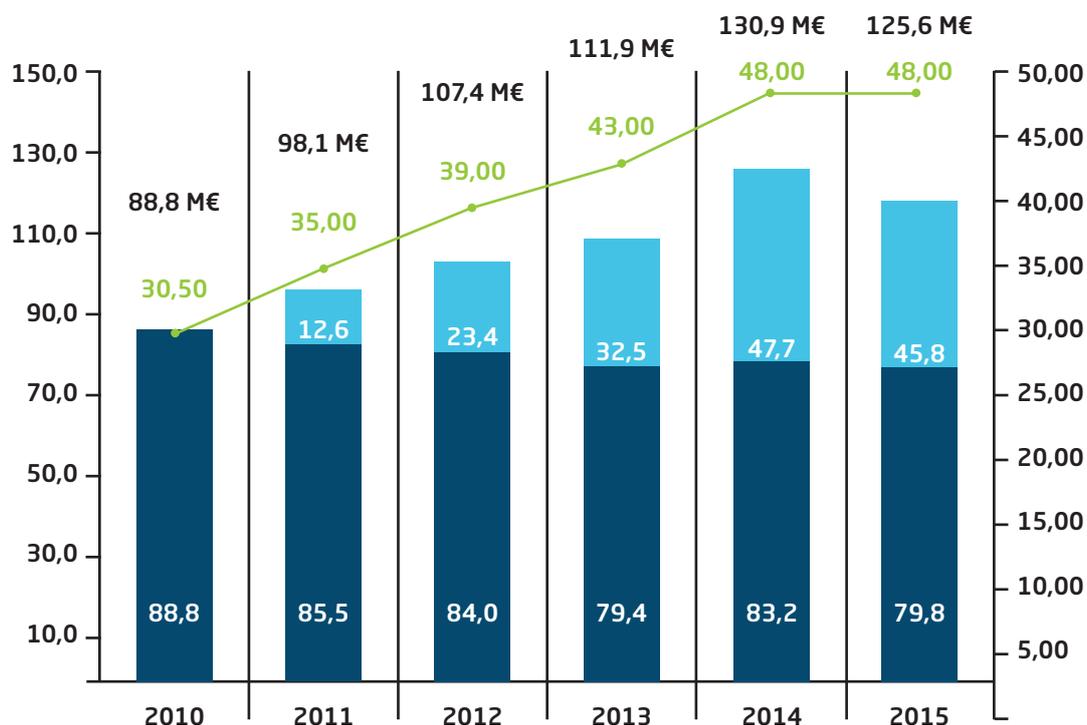
Le montant global estimé pour 2019 au titre de ces 2 taxes est de 380,14 M€ (dont 43,37 M€ s'agissant de la section d'investissement).

Pour la TICPE, il est proposé d'inscrire un montant de 197,77 M€ au titre de la section de fonctionnement et de 43,37 M€ au titre de la section d'investissement.

S'agissant de la taxe sur les cartes grises, un montant de 139 M€ est prévu en 2019. Cette prévision tient compte de l'engagement constant de la majorité régionale de ne pas augmenter la pression fiscale des Ligériens via le levier de la taxe sur les cartes grises.

Cet engagement s'inscrit en rupture avec les pratiques constatées lors du mandat précédent qui a régulièrement procédé à des augmentations du tarif des cartes grises, celui-ci étant passé de 30,50 € en 2010 à 48 € par cheval fiscal en 2015 soit une augmentation de 57,4%. Les contribuables ont ainsi acquitté une somme supplémentaire de 162 M€ directement imputable à cette décision entre 2010 et 2015. Cela représente, pour un véhicule de 7 chevaux, une augmentation de 122,5 € en 5 ans.

Rétrospective : illustration de l'impact de l'augmentation du tarif des cartes grises sur le produit fiscal



- Produit de TCIV supplémentaire résultant des augmentations de tarifs
- Produit résultant du tarif initial 2010
- Tarifs votés

A contrario, la majorité régionale actuelle s'est refusée de manière constante depuis le début du mandat à toute augmentation de la fiscalité régionale. Ainsi, si l'actuelle majorité avait fait le choix d'appliquer, depuis 2016, un dynamisme identique à celui du mandat précédent, le tarif aurait atteint 75,5 € par cheval fiscal à l'horizon 2021, augmentant ainsi la fiscalité supportée par les Ligériens de 80,2 M€ sur la période 2016-2021.

Dans cette hypothèse, les Ligériens auraient subi une croissance de la taxe de + 8% en moyenne annuelle et de 57,4% entre 2016 et 2021.

La TVA

L'article 149 de la Loi de Finances Initiale pour 2017 octroie à compter de 2018, une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui se substitue à la DGF. Il est proposé d'inscrire pour 2019, un montant de 196,51 M€ soit un dynamisme de 3,4% par rapport au budget primitif 2018, conformément aux prévisions de l'État.

Les ressources de substitution des recettes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Les ressources de substitution des recettes de formation professionnelle et de l'apprentissage sont un panier fiscal qui se compose de diverses contributions telles que la taxe d'apprentissage, la TICPE ou des frais de gestion.

Son dynamisme global est attendu à + 3,9% pour atteindre un montant de 192,09 M€ contre 184,81 M€ au budget primitif 2018 :

- **Les recettes de formation professionnelle** : une recette de 45,96 M€ est attendue, en légère hausse par rapport au budget primitif 2018 (44,75 M€).
- **La part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage** : une part fixe s'élève à 98,47 M€ et une part variable représente 23,91 M€ soit un montant total de 122,38 M€ (contre 117 M€ au budget primitif 2018).
- **La compensation des primes aux employeurs d'apprentis** : cette compensation inclut deux dispositifs. D'une part, les primes aux employeurs d'apprentis pour les entreprises de moins de 11 salariés, dispositif pour lequel il est proposé d'inscrire une recette de 16,76 M€ (en légère augmentation par rapport au BP 2018 dont la prévision s'élevait à 16,4 M€). D'autre part, l'aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire pour les entreprises de moins de 250 salariés pour laquelle une recette de 6,99 M€ est prévue (contre 6,7 M€ au budget primitif 2018) soit une recette totale de 23,75 M€

Les concours financiers de l'État

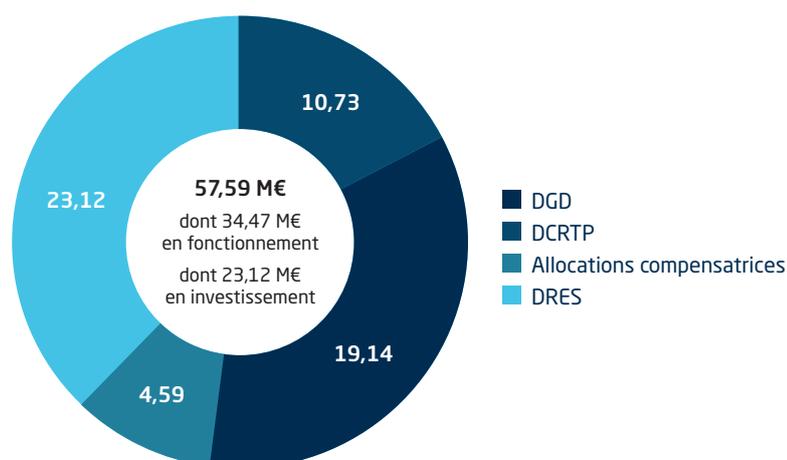
L'année 2018 s'est caractérisée par une profonde évolution de l'architecture des finances régionales qui s'est traduite par la disparition, pour les régions, de la dotation globale de fonctionnement au profit de la perception d'une fraction de TVA. L'année 2019 confirme ce mouvement en faveur de la réduction progressive de la dépendance des régions aux concours financiers de l'État, le poids des dotations dans le panier des ressources régionales étant limité à 3,64%.

S'agissant de la section de fonctionnement, les concours financiers sont anticipés à hauteur de 34,47 M€, en baisse de - 4,9% par rapport aux inscriptions du BP 2018. Ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- Pour la dotation générale de décentralisation (DGD), il est proposé de reconduire, en 2019, le montant notifié par les services de l'État au printemps 2018 soit 19,14 M€, un montant en légère augmentation par rapport aux inscriptions du budget primitif 2018 (+ 0,8%).
- Pour la DCRTP, la loi de finances 2018 a intégré un taux maximum annuel de minoration de -6,3%. Or, dès 2019, le législateur contourne ce plafond afin de faire supporter par les Régions et les Départements la baisse de la DCRTP qu'il ne souhaite pas imposer aux EPCI. Cette baisse est estimée à -13,7%. Aussi, la Région applique ce taux de minoration au montant 2018 notifié par l'État au printemps dernier : le montant estimé de la recette est de 10,73 M€
- Pour les allocations compensatrices, une recette de 4,59 M€, en baisse de 1,10 M€ par rapport au budget primitif 2018, est prévue pour 2019.

Pour la section d'investissement et la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019, un montant de 23,12 M€ soit un montant identique à celui des exercices précédents.

Concours financiers de l'État



Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2019, l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de 18,00 M€ est proposée. Elle est en augmentation de 1,00 M€ par rapport au budget primitif 2018. Pour la section de fonctionnement, un montant de 0,39 M€ est prévu.

Recettes associées aux politiques régionales

Globalement, les recettes liées aux politiques publiques régionales sont inscrites au budget primitif 2019 en hausse de 13,8% par rapport à 2018.

En section de fonctionnement, elles s'élèvent à 101,8 M€ en 2019 contre 79,58 M€ en 2018. Cet effet est principalement lié à la mise en œuvre du pacte d'investissement dans les compétences (PACTE) faisant suite à la convention d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences (PIC) présentée lors de la décision modificative n°1 en 2018. En neutralisant cette participation, les autres recettes de politiques régionales de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 63,35 M € en baisse de 20% par rapport au budget primitif 2018.

En section d'investissement, ces recettes affichent une hausse de 7% par rapport au budget primitif 2018 pour un montant de 169,02 M€.

Les participations

Les participations reçues en fonctionnement progressent nettement en 2019, passant de 11,45 M€ en 2018 à 40,26 M€ en raison principalement des évolutions rencontrées en matière de formation professionnelle et continue. Le Pacte d'investissement dans les compétences représente 38,45 M€, tant en recettes qu'en dépenses. Il est venu modifier les conventionnements précédents avec Pôle emploi et remplacer le plan 500 000 formations initié en 2016. Les autres participations à portée culturelle, environnementales ou liées aux différentes charges de structure et de gestion, reçues en fonctionnement sont stables et inscrites à 1,81 M€ en 2019 contre 1,78 M€ en 2018.

Les participations reçues en investissement s'établissent à 9,15 M€ soit une baisse de 22% par rapport à 2018. Des recettes sont attendues à hauteur de 3,45 M€ en matière d'enseignement supérieur pour le financement d'opérations de construction ou de réhabilitation de locaux (campus mutualisé de Saumur, ISTIA 2, Agrocampus Ouest et IUT 2 à Angers). Les financements escomptés pour l'IUT du Mans sont très inférieurs aux inscriptions du BP 2018 (0,86 M€ en 2019 contre 3,5 M€ en 2018) du fait d'un nouvel échelonnement des dépenses et donc des recettes à percevoir des différents partenaires.

En matière d'équipements structurants d'intérêt régional, la construction du CREPS devrait générer en 2019, 3,3 M€ de recettes de participation. Et, 1,04 M€ de recettes seront perçues au titre des financements des équipements de recherche (Oniris et Institut Monteclair IRIS 2). Enfin, les recettes attendues au titre des appels de fonds émis auprès de la ville de la Faute-sur-Mer pour l'aménagement de la zone de solidarité s'élèvent à 0,95 M€.

Les recettes de gestion

Les prévisions de recettes de gestion 2019, prévues à hauteur de 47,4 M€, sont en baisse de 7% par rapport à 2018. Les recettes tarifaires de transports maritimes et routiers issues du transfert de compétences dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, s'élèvent à 28,19 M€ en 2019, soit en diminution de 9%. Cela s'explique par l'harmonisation des tarifs de transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la Région des Pays de la Loire proposée à l'occasion de cette séance et qui se traduit par une diminution de 1,25 M€ de recettes sur la période de septembre à décembre 2019. Les recettes de transports scolaires représentent plus des deux tiers de ces recettes, soit 19,75 M€. Pour les transports interurbains et maritimes, les recettes sont respectivement de 7,13 M€ et 1,31 M€.

Les redevances et loyers perçus par la Région des Pays de la Loire, sont en diminution de 11% du fait des ajustements de périmètres sur la convention d'occupation du domaine public « Smart Factory CIRV Montoir » et la cession de plusieurs biens précédemment loués (l'étuve et l'autoclave du Technocampus EMC2). Elles sont ainsi proposées à hauteur de 5 M€ en 2019.

Enfin, les prévisions des autres recettes de gestion reculent de 3,6% par rapport à 2018. Les recettes tarifaires générées par les politiques régionales dans le domaine de la culture (Pass culture sport et Folles journées) ou des transports (ferroviaires et routiers hors transports loi Notre) sont prévues à hauteur de 1,87 M€. Par ailleurs, le fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI) est inscrit en légère hausse pour atteindre 10 M€ et les divers remboursements liés aux charges de personnel ou aux charges de structure et de gestion se stabilisent à 2,41 M€ en 2019.

Fonds européens

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE, du programme de développement rural régional FEADER et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP. Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % des Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période concernée. En 2019, les flux financiers relatifs à la mise en œuvre des programmes vont continuer sur un rythme similaire à 2018 compte tenu du rythme d'avancement des programmes.

Par rapport à 2018, les prévisions de recettes sur les fonds européens sont en baisse de 12% en fonctionnement mais en hausse de 6% en investissement. En section de fonctionnement, ces ressources sont inscrites à hauteur de 10,31 M€, liées essentiellement aux remboursements effectifs du FSE et à l'assistance technique sur les quatre fonds.

En section d'investissement, ces ressources sont inscrites à hauteur de 133,22 M€, liées essentiellement aux remboursements effectifs du FEDER et à l'inscription des recettes FEADER dans le budget de la Région, à hauteur équivalente des dépenses réalisées.

Remboursements de prêts et avances

Les produits des intérêts liés aux différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire sont inscrits pour un montant prévisionnel de 0,93 M€. Les remboursements en capital, donc en recettes d'investissement, sont prévus à hauteur de 7,07 M€. De plus, les prévisions de remboursement des avances faites pour le département de la Vendée sur les lignes Nantes Saint-Gilles/Nantes-Pornic et Nantes-Bordeaux permettent d'escompter des recettes d'investissement supplémentaires de 6,1 M€, afin de s'établir globalement à 13,16 M€.

Recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles, de par leur objet, sont très fluctuantes d'une année sur l'autre en raison des aléas économiques ou conjoncturels. Pour 2019, les recettes exceptionnelles inscrites en fonctionnement sont estimées à 1,17 M€, soit en baisse de 50% par rapport à 2018. Des reversements d'indemnisation sont attendus au titre des retards de livraison des rames Régio2N V200 subis par la Région. En revanche, sont espérées en investissement, des recettes générées par le transfert anticipé des rames ZGC à la région Centre-val de Loire d'un montant de 2,65 M€ et le reversement des sommes versées au Syndicat mixte aéroportuaire d'un montant estimé à 9,5 M€ suite à l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et à la dissolution du syndicat mixte.

Opérations financières

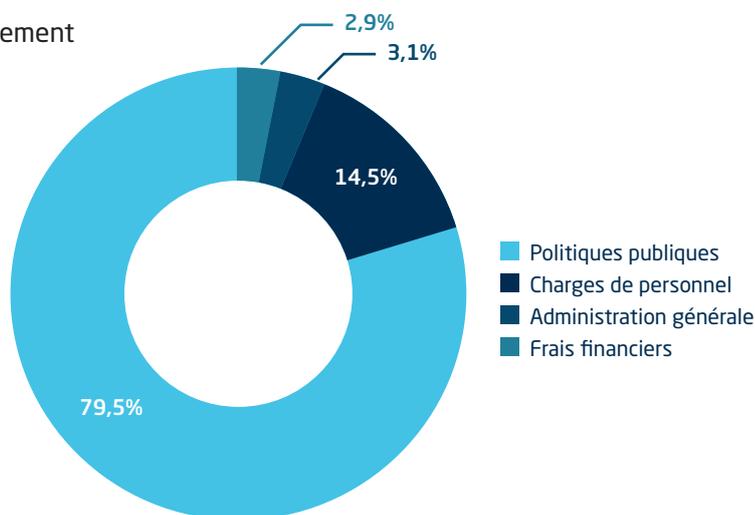
En fonctionnement, les recettes liées aux opérations financières sont proposées pour un montant de 1,75 M€. Elles regroupent, les produits des opérations de marchés, les intérêts négatifs à percevoir sur les billets de trésorerie (liés aux emprunts de trésorerie à taux négatifs pour la Région) et les reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. En investissement, les produits issus des désinvestissements des différents fonds communs de placements à risques (Ouest venture 1 et 2, Atalaya, Aerofund 2 et GOCA) conduisent à inscrire 1,34 M€ de recettes.

Les dépenses du budget primitif 2019

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 un montant de dépenses réelles totales de 1 888,9 M€ dont 1 141,6 M€ au titre de la section de fonctionnement et 747,3 M€ au titre de la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 141,6 M€, et se répartissent comme suit :



Les dépenses de politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 907,9 M€, dont 5 M€ de fonds européens, et représentent 79,5 % du budget de la Région.

La répartition par commission des dépenses hors frais financiers s'établit comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers et administration générale)	Montant
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	4,0 M€
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarité	30,3 M€
Éducation et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	86,8 M€
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	316,5 M€
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur, recherche	33,3 M€
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	56,0 M€
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	8,8 M€
Transports, mobilité, infrastructures	372,2 M€
Total général	907,9 M€

Les dépenses d'administration générale

Les dépenses liées au fonctionnement de l'administration régionale représentent 200,4 M€.

Parmi ces dépenses, 165,2 M€ seront consacrées en 2019 aux charges de personnel, soit 14 % de nos dépenses de fonctionnement. La Région Pays de la Loire se place au premier rang des régions pour les plus faibles dépenses de personnel par habitant (hors Île-de-France) avec 40 € au CA 2017, contre 48 € pour la moyenne métropolitaine.

Les autres charges d'administration se composent des dépenses d'entretien et les consommations liées à notre patrimoine immobilier, la gestion et la modernisation de notre parc informatique et de notre architecture réseau, les charges liées aux véhicules, au mobilier, etc... Ces dépenses sont maîtrisées (+ 0,8 % en 2019), pour un montant dans le BP 2019 de 35,2 M€, soit 3,1% des dépenses de fonctionnement.

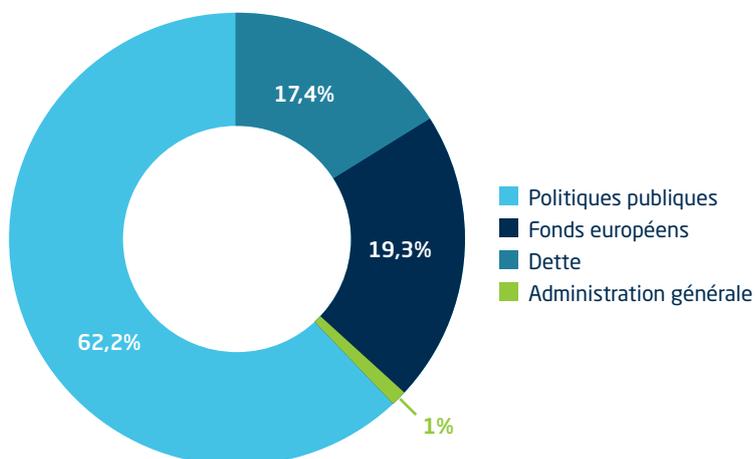
Ainsi, la très grande majorité des dépenses de fonctionnement bénéficie aux politiques mises en place en faveur des Ligériens, des territoires et des entreprises avec une administration régionale sobre et agile.

Les frais financiers

Les frais financiers représentent 2,9 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 33,3 M€. Pour 2019, la Région anticipe un resserrement des conditions de crédits, avec un taux moyen d'emprunt à 1,67 % contre 1,27 % pour 2018.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 747,34 M€, dont 144,46 M€ destinés aux fonds européens et 130 M€ d'amortissement du capital de la dette. En excluant ces deux éléments, la Région investira sur son territoire 472,88 M€, un montant en progression de 1,9 % par rapport au budget 2018.



Les politiques publiques et fonds européens

La Région prévoit un montant de 144,46 M€ à destination des projets financés par les fonds européens, contre 133,01 M€ inscrits au budget 2018.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement relatives aux politiques publiques, qui s'élèvent à près de 473 M€, en progression de 1,9 % sur un an.

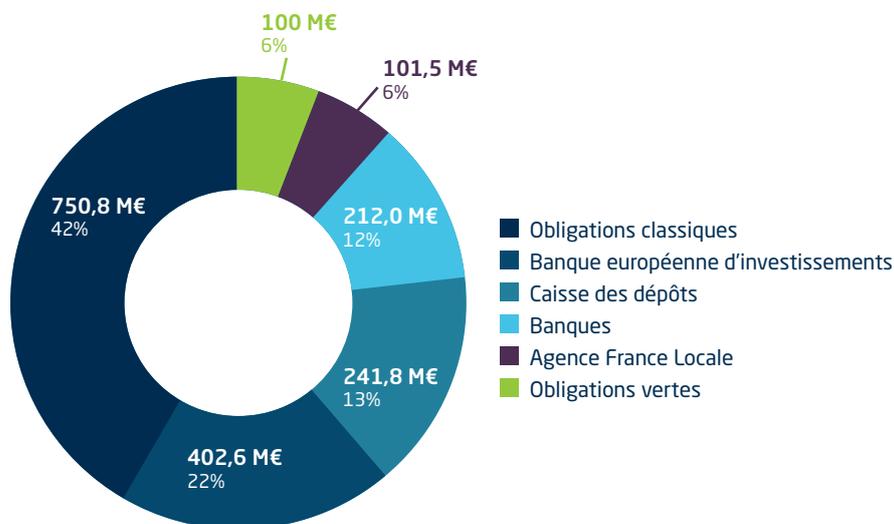
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers et administration générale)	Montant
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	24,0 M€
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarité	26,6 M€
Éducation et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	96,9 M€
Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	21,3 M€
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur, recherche	105,5 M€
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale	7,0 M€
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	75,8 M€
Transports, mobilité, infrastructures	115,8 M€
Total général	472,9 M€

La dette

Le remboursement du capital de la dette nécessite une inscription de 130 M€ cette année, en recul de 3 M€ par rapport à l'année précédente.

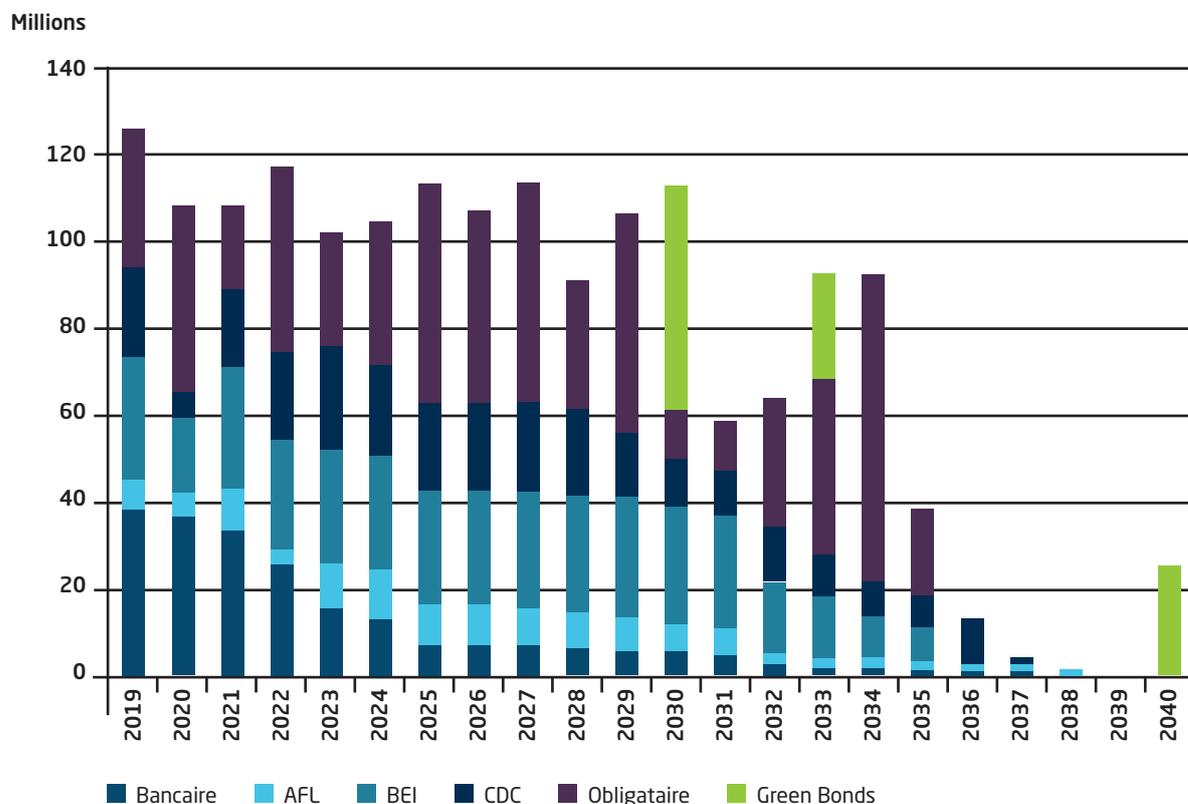
La stratégie de recours à l'emprunt de la Région repose avant tout sur les emprunts émis sur les marchés obligataires. Cela permet de bénéficier de conditions attractives plus favorables que la dette bancaire classique, tout en sécurisant et diversifiant le recours à la liquidité.

Répartition prévisionnelle de la dette par type de prêteurs au 31/12/2019



En fin d'exercice 2019, l'emprunt obligataire devrait représenter 42 % de l'encours de dette, et structurer ainsi les modalités de remboursement du capital. De plus, sur les 130 M€ de dépenses prévisionnelles, 35,3 M€ sont liés à des échéances d'emprunts réalisés directement sur les marchés. Le graphique ci-dessous présente la structure à long terme des flux de remboursement de la Région.

Profil d'extinction de la dette prévisionnel au 1^{er} janvier 2019



DES POLITIQUES RÉGIONALES AMBITIEUSES AU SERVICE DES PRIORITÉS DU TERRITOIRE

MISSION 1 Le combat pour l'emploi local

Action 1 Faire émerger les PME du futur

Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local

Les dispositifs d'accompagnement de la Région au bénéfice des entrepreneurs ligériens permettent de **répondre aux besoins relatifs à chaque étape de la vie de l'entreprise dans l'optique de faire émerger la PME du futur.**

Pour l'accompagnement à la création, la Région a mis en place Pays de la Loire Parcours Entrepreneur suite au transfert de l'ancien dispositif national NACRE, avec l'adhésion et la coordination du réseau Boutique de Gestion pour Entreprendre, les réseaux consulaires, l'ADIE, FONDES et les plateformes d'initiatives locales. **1 300 porteurs de projet sont désormais accompagnés par an, contre 950 porteurs de projet par an pour NACRE.**

Au-delà de la création d'entreprises, et du fait du tissu économique local, **la Région soutiendra fortement en 2019 l'accompagnement des cédants et des repreneurs au titre de la transmission/reprise d'entreprise.** En effet, il s'agit d'un enjeu majeur, et en particulier pour les territoires ruraux. Sur le territoire ligérien, plus 20 % des entrepreneurs souhaitent céder à moins d'un an et 45 % des entrepreneurs ligériens ont 50 ans et plus. Ainsi, la Région soutient pour la deuxième année le plan d'action en faveur de la transmission-reprise de la Confédération des PME (CPME) des Pays de la Loire.

Par ailleurs, la Région soutient la **Chaire Entrepreneurial Familial et société** créée par l'école de management Audencia en 2013. En 2017, la Chaire a ouvert **un observatoire régional de l'entrepreneuriat familial, avec le soutien financier de la Région** à hauteur de 20 000 €. En 2019, la volonté est d'étendre cet observatoire au niveau national. La Région soutiendra ce changement d'échelle.

Pour les PME ayant besoin de conseils et d'accompagnement, clef du succès d'un accompagnement financier, la Région met en œuvre différents dispositifs complémentaires. **Le dispositif unique Pays de la Loire Conseil, en croissance en 2018 (157 dossiers soutenus), est reconduit** avec une dotation complémentaire dans le cadre du plan de bataille pour l'emploi pour la structuration de la fonction RH dans les entreprises. Depuis 2007, plus de 1 200 entreprises se sont engagées dans plus de 1 400 projets Dinamic. **En 2018, grâce à un effort de communication accru, ce dispositif éprouvé a été rejoint par 125 nouvelles entreprises et l'objectif 2019 est fixé à 130 nouveaux bénéficiaires.** Afin de répondre à l'évolution de la conjoncture, un nouveau module Industrie du Futur sera lancé en 2019, pour préparer l'acquisition de nouvelles briques technologiques, ainsi que le développement d'un **module centré sur la proposition de valeur** de l'entreprise et le **renforcement du volet numérique** dans l'ensemble des modules existants.

Enfin l'école des entrepreneurs « Pays de la Loire Accélérateur », dont la deuxième promotion a été lancée mi 2018, continuera son développement alors que le parcours de la première promotion s'achèvera en 2019.

En matière de financement, 2019 devrait être l'année de **concrétisation du projet de fonds de fonds**, projet phare pour la politique de soutien en fonds propres de la Région, après une phase importante de préparation technique en 2018. Il s'agit de **simplifier l'accès au financement pour les entreprises mais aussi d'optimiser l'action régionale en privilégiant une intervention par les outils d'ingénierie financière** (prêts, garanties, fonds propres). L'objectif est d'investir dans des fonds « sous-jacents » grâce à ce nouveau véhicule pour professionnaliser l'activité d'investissement, diversifier les risques et optimiser la performance globale du dispositif. Le fonds de fonds permettra de **donner une meilleure visibilité sur l'engagement financier de la Région (45,9 M€) et de mobiliser de ressources financières complémentaires**.

Par ailleurs, l'activité de holding du fonds de fonds permettra à la Région de poursuivre ses efforts pour **combler les failles du marché sur les segments moins bien couverts mais aussi pour mener des actions offensives sur les secteurs d'activité/filières qui présentent des potentiels importants** (industrie du futur, croissance bleue, croissance verte).

Outre ce projet, les dispositifs de financement de la vie de l'entreprise, continueront en 2019 d'être abondés par la Région dans une **logique d'amélioration continue, de subsidiarité et d'optimisation de l'effet de levier**.

Le dispositif Pays de la Loire Prime Création, atteindra en 2019 son régime de croisière, **avec 100 dossiers par an pour environ 700 000 €**. Il bénéficie d'un travail d'optimisation de son positionnement mené en 2018.

De la même manière, le fonds Pays de la Loire Transmission Reprise a fait l'objet d'un audit de positionnement fin 2018. Il vise à octroyer des prêts d'honneur (pouvant aller jusqu'à 40 000 € voire 60 000 € en cas de projet porté par plusieurs associés) à des repreneurs soutenus par les réseaux d'accompagnement locaux (Plateforme d'initiative locale, Réseau entreprendre...). Il s'agit d'un financement supplémentaire afin de créer un effet-levier favorisant la réussite du projet, **en renforçant les fonds propres du repreneur, et ainsi de sécuriser une part du risque pris par la banque et les réseaux** dans le financement de la reprise. À côté du prêt d'honneur, le réseau apporte un parrainage ou des conseils pour ne pas rester isolé et être conseillé dans ses choix et sa posture de nouveau chef d'entreprise. Le bilan 2018 indique à ce jour 90 prêts pour un montant de 1,5 M€.

Lancé lors du Pacte pour la Ruralité, Pays de la Loire Commerce Artisanat (PLCA) se développe. Il a permis d'aider 79 entreprises de commerces en 2018 ; il sera poursuivi en 2019, avec un objectif de 110 projets, pour un montant moyen de 19 K€ et des actions nouvelles et complémentaires en faveur du commerce seront proposées. Dans le cadre de l'appel à projets régional « Entreprendre dans les territoires fragiles » lancé par la Région des Pays de la Loire et l'Agence France entrepreneurs trois projets innovants ont été sélectionnés. **Ce partenariat d'un montant d'1 M€ sera déployé jusqu'en juin 2020**.

Pour la modernisation de l'industrie, la Région poursuivra la mise en œuvre volontariste du Plan Industrie du Futur, avec le lancement d'actions collaboratives entre acteurs d'une même filière (mode, construction nautique...) et le lancement de nouveaux appels à manifestations d'intérêt destinés à faire bénéficier les entreprises d'un parcours individualisé de modernisation en 2019 (103 dossiers soutenus depuis 2017, 70 dossiers prévus en 2019). Par ailleurs, la Région, première à relayer la bannière French Fab dès l'été 2017, accompagnera davantage cette dynamique en Pays de la Loire.

Ouvrir des opportunités internationales pour les entreprises ligériennes

L'étude de l'INSEE présentée au hub international du 26 novembre dernier, montre que la Région a encore des marges de progrès avec 5 600 PME exportatrices sur un total de 128 000 en France (soit 4,4% du niveau national) mais souligne également des leviers d'actions. Par exemple, **420 grandes PME industrielles représentent à elles seules la moitié des exportations du territoire**. La stratégie « industrie du futur » vise à promouvoir les opportunités à l'international auprès de ces grandes PME industrielles afin d'être des locomotives de l'international mais aussi inviter d'autres grandes PME industrielles, à faire de l'export un axe de leur stratégie. Les programmes de formation et d'accélération mis en place par la CCI (stratexio) ou BPI peuvent accompagner ce développement stratégique.

La signature nationale « Team France Export », déclinée en Région et signée par la Présidente, le 19 septembre 2018, avec Business France et la CCI Pays de la Loire, va **rendre plus performante l'organisation du repérage, de l'accompagnement et du ciblage des aides à l'export** régionales en direction des entreprises ligériennes. Un **travail de communication autour de cette nouvelle organisation aura lieu en 2019**.

Le dispositif des envoyés spéciaux et le programme 2018 qui a amplifié les missions collectives économiques dans l'ensemble des filières économiques du territoire **commence à porter ses fruits sur la détection d'opportunités d'affaires pour nos entreprises** (filière viande bovine qui s'ouvre en Chine, Programme de dépollution d'un groupe d'entreprises en Côte d'Ivoire, opportunités d'affaires avec la zone Chicago-Indianapolis en Amérique du Nord, groupement export de 10 entreprises de Vendée international, filière pêche et aquaculture et augmentation des flux de marchandises via le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire sur la zone Maghreb...).

Une évaluation des aides prim export montre que la baisse de 100% à 50% de soutien régional n'a pas impacté le nombre d'entreprises soutenues mais a permis de diminuer certains effets d'aubaine.

La dynamique du « chasser en meute » à l'international, qui répond à une dynamique beaucoup plus collective et donc plus performante, mise en place au sein de la DGA, a fait ses preuves et sera amplifiée en 2019.

Les entreprises auront **accès à une meilleure information pour les aider à mieux se préparer** (veille pays à l'international, démarche collective sur des pavillons nationaux et régionaux, Plate-forme numérique unique sur l'international, réseau de conseillers spécialistes du sujet international...).

Le VIE restera un dispositif central, avec un objectif élevé, pour soutenir le recrutement d'une première ressource humaine dans un pays étranger, alors que près de 80% des VIE sont embauchés à la suite cette expérience.

Le nouveau dispositif RH export, qui a atteint ses objectifs en phase expérimentale en 2018 (20 postes créés), sera **le dispositif phare pour aider les PME à se structurer en matière d'international en recrutant une ressource humaine Export** au sein de son entreprise. C'est un enjeu clef pour l'avenir car il permettra d'éviter les démarches occasionnelles au profit d'une vraie stratégie internationale dans la durée. C'est ce qui permettra à terme de faire monter en puissance des entreprises ayant du potentiel.

Une étude récente du Kompass constate que la Région des Pays de la Loire a, entre 2015 et 2017, la plus forte croissance de son chiffre d'affaires export (14,2%) devant les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne (+ 10%). Cela montre que **la mobilisation des entreprises pour l'internationalisation contribue à résorber rapidement le retard** en matière de commerce extérieur.

Trois outils stratégiques marqueront l'année 2019 sous la bannière « Team France Export Pays de la Loire » :

- **la réédition du « BOOK 2019, Tendances et opportunités d'affaires »**. Les Pays de la Loire sont la seule région à publier un tel outil croisant les pays cibles avec les filières régionales stratégiques ;
- **La publication du programme export Pays de la Loire 2019 des missions et salons collectifs**, très en amont afin de prospecter le maximum d'entreprises et de partenaires économiques (pôles et cluster par exemple) ;
- **La diffusion du mémento des aides à l'export et la promotion du volet « international » de la plate-forme numérique entreprisespaysdelaloire.fr** pour aller au plus près des entreprises du territoire afin de les inciter à se développer à l'international.

Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne

La trajectoire budgétaire en matière agricole et alimentaire est en nette augmentation par rapport au budget primitif 2018 du fait notamment d'une **accélération de la mise en œuvre de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020** « De notre Terre à notre Table », votée en décembre 2016.

En effet, avec 29,6 M€ d'autorisations de programme (soit + 23%) et 4 M€ d'autorisations d'engagement, ce budget intègre cette accélération. La mise en paiement des dossiers du PDRR (ARIAA, PCAE, ...) implique également **une forte mobilisation des crédits de paiement d'investissement** (24 M€ soit +53%).

À la suite d'une présence affirmée sur le territoire régional en 2018 (réunions départementales, appels à projets...), une augmentation significative du nombre de dossiers d'aide à l'investissement des entreprises agroalimentaires est attendue en 2019.

La Région maintiendra ses efforts pour la modernisation des exploitations agricoles. Il est attendu de l'État qu'il fasse de même, en cohérence avec son ambition affichée dans le Grand Plan d'Investissement Volet Agricole.

En 2019, la Région portera **une attention particulière à la filière Forêt-Bois**. La finalisation du Plan régional de la forêt et du bois, en lien avec la DRAAF et les partenaires régionaux de la filière, sera l'occasion d'impulser un engagement régional renforcé afin d'accompagner la dynamique de projets, de l'amont à l'aval de la filière. Ainsi, le Pôle de compétitivité XYLOFUTUR, pôle de référence national sur la filière Forêt-Bois-Papier prévoit, dans la cadre de sa labellisation phase IV, d'établir une antenne en Pays de la Loire et contribuera à **consolider l'écosystème régional de l'innovation sur la filière Bois**, autour de l'École Supérieure du Bois et de son centre d'ingénierie BOIS HD, en lien avec les partenaires régionaux ATLANBOIS et AFPIA SOLFIZA. D'autres actions seront lancées pour répondre aux multiples enjeux de cette filière particulièrement dynamique en Pays de la Loire. Les entreprises de la filière bois et agencement - ameublement sont également particulièrement actives sur les enjeux relatifs à l'industrie du futur.

En 2018, la Région a voté un plan ambitieux pour l'agriculture biologique. Ce plan a été mis en œuvre avec notamment 3,2 M€ de crédits mobilisés et un appel à projets de 400 000 €. Sur 2019, **elle sera attentive à ce que le plan ambition bio 2022 annoncé par l'État puisse répondre aux attentes des agriculteurs ligériens**.

La Région sera aussi attentive à ce que les MAEC ou mesures surfaciques Bio soit **versées aux agriculteurs dans des délais acceptables**. Le cas échéant, la Région pourra intervenir pour accompagner les agriculteurs les plus en difficultés de trésorerie.

Action 2 Faire des grandes mutations un moteur de production

Innover en faveur des filières d'excellence des Pays de la Loire

En termes d'innovation, **2019 sera l'année de démultiplication et de mise en œuvre de projets structurants**. Après deux années consacrées à la clarification et à la mise en harmonie des différents acteurs (technopoles, pôles de compétitivité, centres de transfert de technologie), il s'agit désormais de **doter le territoire des moyens de rayonner au-delà de ses frontières**.

Les pôles de compétitivité (9 sur le territoire ligérien) ont été accompagnés dans le cadre de la phase IV des pôles pour la période 2019-2022. Dans un contexte de diminution des financements nationaux, la Région Pays de la Loire s'est engagée à maintenir les montants consacrés au financement de ces pôles pour l'année 2019, et **consacrera un budget supplémentaire de 1,3 M€ pour compenser la baisse du FUI**, avec un appel à projet.

En 2019, le transfert des missions du GIP technocampus à l'Agence régionale permettra à celle-ci de donner à ce réseau les moyens des développeurs économiques et du Réseau de développement de l'innovation, dans une logique intégrée. Il s'agit de **répondre au changement d'échelle et à la mise en réseau des Technocampus existants et à venir**, avec des missions d'animation ambitieuses autour d'un véritable standard de qualité sur les sites.

En 2019, l'inauguration de la **nouvelle offre de services sur le technocampus Smart Factory** permettra d'apporter aux PME du territoire un accès régionalisé aux développements technologiques en termes de réalité virtuelle et augmentée. Cette année verra également la définition et les **premières réalisations du technocampus robotique et cobotique et du technocampus électronique**, ainsi que le lancement du **concours d'architecte du technocampus acoustique**.

De plus, 2019 sera l'année de **mise en œuvre des mesures du rapport « Ensemble pour innover »** adopté lors de la session du budget supplémentaire en juin 2018.

Une première session test de l'Innovation Tour, learning régionale destinée à sensibiliser les dirigeants d'entreprise aux enjeux de l'innovation et à la découverte des ressources existantes en Région sera lancée dès février, permettant une première promotion complète à l'automne 2019.

Les autres mesures du plan prendront également effet courant 2019 : **lancement du réseau des référents CIR dans les technopoles** dès le premier semestre, **session expérimentale d'Expérience Recherche au printemps**.

Enfin, forte du succès de la première édition du printemps de l'Innovation, la région renouvellera l'expérience en mai et juin 2019. La Région constate aussi le succès de l'initiative Résolutions, avec **11 appels à solutions Résolutions lancés depuis 2017, soit 55 binômes lauréats représentant 1,1 M€ d'aides directes aux entreprises**.

En 2019, **6 nouveaux appels à projets seront lancés**, avec 4 thématiques récurrentes (Croissance bleue, bâtiment intelligent, Industrie du futur et agriculture et agroalimentaire du futur) et **2 nouvelles thématiques** (Ressources humaines et emploi, dans le cadre de la mesure 6 du plan de bataille pour l'emploi, et Aquaculture et transformation aquacole).

Avec le plan régional sur l'économie numérique voté en juin 2017, la Région entend renforcer les atouts numériques du territoire, diffuser les enjeux de la numérisation dans les filières stratégiques de l'économie ligérienne, et être identifiée comme un territoire d'excellence numérique.

Pour 2019, la Région souhaite répondre au besoin des PME avec le **dispositif Pays de la Loire investissement numérique** grâce à une enveloppe de 2M€, permettant de traiter 200 dossiers d'une valeur moyenne de 10 000 € après en avoir soutenus 182 en 2018. L'innovation dans les entreprises numériques sera soutenu par les mesures « Ensemble pour innover » ainsi que le soutien aux acteurs clés du territoire.

Le tourisme restera en 2019 un secteur clé de la politique économique régionale avec +62% d'AP par rapport au BP 2018. **La mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) sera poursuivie avec la volonté de soutenir des projets structurants pour le territoire** (investissements privés, projets cyclables...) et de renforcer les outils d'aides à l'investissement touristique avec un soutien régional « sur mesure » aux acteurs.

Avec le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire, adopté en juin 2018, la Région soutient une filière ligérienne d'excellence. En 2019, la **préfiguration d'un cluster nautisme** dans le but de structurer la filière en développant une offre de service complète et unifiée pour les entreprises en constituera la pierre angulaire. De plus, les lauréats de l'appel à projets « **Pays de la Loire Port à sec** » seront rendu publics en mai 2019 et d'autres appels à projets sont à prévoir fin 2019. La Région soutient enfin **l'émergence d'une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage** des bateaux de plaisance.

Les Pays de la Loire représentent aujourd'hui le premier pôle industriel français pour les énergies marines renouvelables avec 51% de l'emploi français. La région dispose en effet de solides capacités industrielles, de compétences scientifiques et des infrastructures portuaires adaptées. L'année 2018 a été marquée par la remise en question des six premiers parcs éoliens posés français par l'État qui finalement ont été confirmés après renégociation des tarifs. En 2019, il s'agira de **réussir l'implantation des deux parcs éoliens posés ligériens**, en bonne intelligence avec les différents usagers de la mer dont les pêcheurs et d'optimiser les retombées locales. Une concertation relative à la planification sera également menée. Ce marché étant plus développé à l'international qu'en France, l'enjeu consiste à accompagner nos acteurs sur ces derniers tout en maintenant un effort d'innovation.

La filière microalgues ligérienne compte de nombreux atouts et un précieux potentiel de développement. En 2019, la Région souhaite poursuivre **l'accompagnement des acteurs des biotechnologies marines** dans leur structuration et booster la réalisation de projets afin de **faire passer les champions régionaux au stade de leaders européens**. En lien avec les acteurs concernés dont AlgoSolis, l'Université de Nantes, Ifremer, le SMIDAP, le PMBA, les collectivités territoriales, il s'agira à l'appui des besoins de la filière de mettre en place un plan de développement adapté.

L'hydrogène est pour la Région des Pays de la Loire, à la fois contributeur de sa feuille de route transition énergétique et également un **axe stratégique pour le développement de l'emploi, l'aménagement du territoire et le déploiement des énergies propres**. C'est pourquoi, en 2019 elle souhaite amplifier l'accompagnement des projets d'entreprises pour participer au déploiement de cette filière sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire ligérienne

La philosophie d'**ouverture des dispositifs classiques d'accompagnement des entreprises aux porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire (ESS)** reste la pierre angulaire de l'action régionale en faveur des entreprises de l'ESS.

L'association Bout à bout met au point un système externalisé de rétribution du consommateur pour le retour des bouteilles de verre. Après avoir passé toutes les étapes d'incubation du projet aux Ecosolies, les deux jeunes entrepreneuses bénéficiaires de Résolutions finalisent la solution avec la SASU Wecomity.

De la même manière que pour l'écosystème d'innovation, la Région a mené en 2018, avec le concours de ses partenaires, CRESS et réseaux départementaux de l'ESS, **l'analyse des forces et faiblesses de l'offre du territoire auprès des porteurs de projet.**

En phase avec les nouvelles orientations adoptées par la CRESS, la région a choisi de concentrer son soutien aux réseaux départementaux de l'ESS sur **l'accompagnement auprès des porteurs de projet et sur le maillage du territoire en termes d'innovation sociale.**

Pour ce faire, **elle organisera au premier semestre 2019 des rencontres départementales** associant les EPCI, les développeurs économiques de l'Agence régionale, les partenaires d'accompagnement à la création « classiques » et les acteurs de l'ESS pour favoriser l'acculturation.

En termes d'innovation sociale, la Région a officiellement apporté son soutien à la candidature des réseaux locaux de l'ESS : Les Ecosolies, l'IRESA et le CEAS de la Sarthe coordonnée par la CRESS en réponse à l'appel à projet national French Impact. Cet appel à projet lancé par l'État en juin dernier a pour objectif de créer un écosystème favorable à l'émergence des projets innovants et de permettre au plus grand nombre d'essaimer partout en France. 2019 verra le développement d'actions concrètes sur le territoire et en cohérence avec la Stratégie régionale de l'ESS et le volet ESS du SRDEII.

Améliorer le rayonnement des Pays de la Loire dans l'enseignement supérieur et la recherche

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, trois grandes priorités ont été établies dès le début de la mandature afin de répondre aux enjeux majeurs de ce secteur. En premier lieu, **le développement et l'attractivité des pôles d'excellence de la région en matière d'enseignement supérieur et de recherche.**

Notre objectif est d'améliorer l'attractivité du territoire en attirant des chercheurs de renommée internationale, capables d'enclencher de nouvelles dynamiques de développement grâce à l'appel à projets « Connect Talent », qui se poursuivra en 2019. Par ailleurs depuis 2017, **avec le nouveau dispositif « Étoiles montantes », la Région accompagne également les trajectoires de chercheurs ligériens, capables de devenir les meilleurs européens de leur domaine.**

En complément, pour inciter au recrutement de jeunes chercheurs des grands organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRA, IFREMER...) sur notre territoire régional, et ainsi rattraper un déficit historique, la Région Pays de la Loire lance, dès la session du BP 2019, **un nouveau dispositif dont l'objectif est de créer les conditions optimales pour le démarrage de carrière des jeunes chercheurs. Ce dispositif nommé : « Pulsar : l'académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire »,** sera à la fois : un lieu de réseautage, de coaching, d'interdisciplinarité et pourra s'accompagner, d'un soutien financier co-investit avec les grands organismes nationaux, pour accélérer le démarrage de carrière des jeunes chercheurs les plus prometteurs, dès la phase de recrutement.

Pour accompagner ces développements, **la Région réalise des investissements structurants** pour d'une part, des projets immobiliers, particulièrement **pour accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants**, et d'autre part, pour des équipements scientifiques, qui donnent les moyens à la communauté académique de travailler aux standards internationaux. Cette priorité se traduira également par un **soutien affirmé aux projets du Programme National d'Investissements d'Avenir** tels que : l'Isite « NExT », les futurs projets d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR), ou bien encore de Laboratoires d'excellence en cours d'évaluation.

Dans l'optique de veiller à l'émergence des filières de demain, **le programme de « paris scientifiques » qui accompagne la prise de risque pour développer des secteurs à fort potentiel, sera poursuivi.**

Le troisième axe est celui de l'accroissement des liens entre les entreprises et les laboratoires de recherche académiques au bénéfice de l'innovation pour soutenir l'économie et l'emploi sur notre territoire. Ainsi les mesures du plan « Ensemble pour Innover » votées en juin 2018, seront pleinement mises en œuvre sur l'année 2019, telles que le dispositif :

- « Expérience Recherche » qui vise à faciliter l'accueil d'étudiants en stage de master, dans les entreprises des Pays de la Loire, pour travailler à la levée des verrous technologiques des entreprises ;
- ou bien le déploiement de chaires industrielles sur les sites secondaires des universités au plus près des PME du territoire.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par l'évaluation des dispositifs régionaux et le démarrage des travaux d'élaboration d'un futur schéma de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation ainsi que l'adoption de la future Stratégie Régionale de Culture Scientifique Technique et Industrielle.

Action 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain

Pour permettre aux Ligériens un accès facilité à l'emploi, il est nécessaire d'adapter l'ensemble de nos actions de formations, du lycée à l'enseignement supérieur et de l'apprentissage à la formation professionnelle. De plus, **la Région doit fédérer l'ensemble des acteurs impliqués autour de sa compétence renforcée en matière d'orientation.**

Penser une politique en faveur de l'orientation tout au long de la vie

La loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, élargit le rôle des Régions en matière d'Orientation tout au long de la vie avec **l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants.** Dans ce contexte, **la Région souhaite se saisir dès à présent de cette nouvelle mission,** malgré les incertitudes qui pèsent sur le calendrier et les modalités précises de sa mise en œuvre.

Ainsi, la Région souhaite engager une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour **construire une feuille de route partagée et l'organisation d'un Grenelle de l'orientation au printemps 2019.**

D'ores et déjà, six premières mesures vont permettre de lancer cette démarche :

- L'Apprentibus qui a été lancé en janvier 2018 a sillonné le territoire ligérien au premier semestre 2018. En faisant étape dans 20 collèges et 2 lycées de la Région, **il a permis d'aller à la rencontre de plus de 5 300 jeunes.** Ce concept de véhicule dédié à l'orientation et équipé de matériels numériques innovants a donc très vite rencontré son public. Fort de ce succès, l'Apprentibus a repris sa tournée dans les établissements scolaires, le 5 novembre 2018, et la poursuivra jusqu'en avril 2019. Sa présence est d'ores et déjà prévue sur les temps forts en matière d'orientation et de découverte des métiers sur l'ensemble du territoire. Malheureusement, au regard du nombre de demandes, toutes ne peuvent être satisfaites. **Cette situation conduit à mettre à disposition à l'échéance de 2021, un Orientibus dans chaque département** (dont l'Apprentibus actuel, transformé en Orientibus dès la rentrée 2019).
- Le lancement d'un marché de production et fourniture de **ressources numériques en réalité virtuelle** permettra à la Région de se situer à la pointe de l'innovation en matière d'orientation des jeunes, sur le modèle de ce qui a été fait dans le cadre de la démarche Apprentibus. Les prestations attendues relèveront notamment des **champs de la réalité virtuelle**, par la fourniture de contenus vidéos immersifs à visées informative et pédagogique, avec idéalement une interaction de l'utilisateur avec la vidéo.

- Dans le cadre du Plan de bataille pour l'emploi (Mesure 28), la Région, a impulsé en 2018 la refonte du site orientation-paysdelaloire.fr. Avec un nouveau graphisme et une ergonomie améliorée, « **versmonmétier-paysdelaloire.fr** » va permettre aux jeunes, avec leur famille et leurs enseignants, aux demandeurs d'emploi et aux salariés, d'obtenir de manière intuitive des informations sur les formations et de disposer d'informations croisées sur les métiers, l'emploi et leur territoire, pour mieux s'orienter. L'ensemble des services du portail seront pleinement opérationnels au premier trimestre 2019.
- Dans le cadre du Plan de relance de l'Apprentissage, l'association régionale des Directeurs de CFA (ARDIR), le Rectorat et l'URADEL ont très vite proposé à la Région la mise en place d'une journée de découverte de l'apprentissage à destination des responsables d'établissements et enseignants de collèges et lycées. Une **déclinaison de cette immersion élargie à d'autres thématiques de l'orientation pourrait être envisagée en lien avec les branches professionnelles** : « Être informaticien aujourd'hui », « Être restaurateur aujourd'hui », « Être chef d'entreprise aujourd'hui »...
- La Région souhaite **exercer dès début 2019, sa nouvelle mission Orientation en proximité avec les territoires**. Pour cela, des référents départementaux en charge de la politique Orientation de la Région auront pour mission d'alimenter la réflexion et à terme d'animer la feuille de route à venir auprès des 18 territoires de solutions emploi, formation et orientation professionnelles. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des établissements et des acteurs de l'orientation pour le compte de la Région. Ils pourront ainsi travailler en étroite collaboration avec les Délégués territoriaux orientation et emploi de la Région, les équipes du Carif-oref et les Directeurs de CIO. Ils pourront aussi s'appuyer sur un réseau régional d'Ambassadeurs métiers, issu de la transformation du réseau des Ambassadeurs de l'apprentissage.
- **la Région amplifiera et structurera son dialogue sectoriel avec les fédérations et branches professionnelles** organisées en région et prochainement les dix à onze opérateurs de compétences (OPCO) annoncés. Les quatre dialogues sectoriels déjà engagés avec le secteur du numérique, les branches de l'industrie, du bâtiment et du transport logistique feront l'objet de plans d'actions contractualisés qui permettront de nourrir l'analyse de l'évolution des besoins en compétences et des parcours professionnels et de partager des objectifs sur la formation initiale et continue, l'attractivité des métiers et l'accès à l'emploi. Le Carif-oref se concentrera sur la production des données des secteurs qui sont dépourvus d'observatoire et sur la dimension territoriale à l'échelle des 18 bassins de la démarche Emploi Formation Orientation professionnelles.

Continuer à soutenir l'apprentissage après la réforme

2019 sera la dernière année de plein exercice de la compétence apprentissage de la Région. **La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** impose un cadre législatif et réglementaire pour l'apprentissage totalement nouveau au 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau cadre correspond à un changement de modèle complet pour l'apprentissage, qui bascule désormais dans le champ de la formation continue.

Certaines mesures entrent même en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019, telles que la redéfinition des aides aux employeurs d'apprentis pour les nouveaux contrats d'apprentissage conclus à compter de cette date. Les aides liées aux nouveaux contrats seront maintenant assurées par l'État.

Ces changements profonds interviennent alors que le Plan de relance issu du Grenelle régional de l'apprentissage se traduit par **une progression des effectifs sans précédent dans les CFA régionaux**. Avec 32 130 apprentis et pré-apprentis au 15 novembre 2018, les CFA régionaux comptent 5 000 apprentis supplémentaires par rapport à 2015 soit une progression des effectifs de 16% en trois rentrées. **La proportion d'apprentis** parmi les jeunes de 16-25 ans en Pays de la Loire (6,3%) est désormais **la plus élevée de France**.

Cette évolution est le reflet du rôle pivot que la Région a pu jouer pour articuler les différents acteurs de l'apprentissage et, plus fondamentalement, pour redonner confiance aux jeunes, aux familles et aux entreprises dans l'excellence de cette voie de formation professionnelle initiale.

Dans le cadre d'une réforme nationale de l'apprentissage chargée d'incertitudes pour l'avenir, la Région a fait le choix d'afficher clairement **une feuille de route pour 2019**, présentée aux acteurs régionaux le 5 octobre 2018, et de **poursuivre le déploiement** des nombreuses mesures du Plan de relance.

En 2019, avec une enveloppe de crédits de paiement de 18 M€, la Région **maintient sa politique d'investissement et d'équipement dans les CFA** malgré l'incertitude sur l'enveloppe financière dont la Région pourra bénéficier à partir de 2020. **La modernisation des centres de formation d'apprentis se poursuivra en 2019 avec le démarrage des travaux de très nombreux projets structurants :**

- la modernisation des centres de l'Université régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) à Sainte-Luce-sur-Loire (44), Angers et La Roche-sur-Yon ;
- le centre de ressources des technologies industrielles avancées de la Jules Verne Manufacturing Academy à Bouguenais (44) ;
- la création du plateau technique de la filière paysage au CFA Nantes Terre Atlantique de Saint-Herblain ;
- la rénovation et l'extension du CFA Agri Nature à La Roche-sur-Yon.

Une autorisation de programme de 15,3 M€ permettra également d'assurer la programmation de nouvelles opérations de modernisation afin de **maintenir un appareil de formation par apprentissage attractif et le faire évoluer**.

Pour les **dépenses de fonctionnement**, 137,5 M€ sont inscrits en crédits de paiement. Cette évolution maîtrisée par rapport à l'évolution des effectifs prend en compte la bonne collecte de taxe d'apprentissage des CFA, tout en continuant d'accompagner une **évolution forte de l'offre de formation**. Pour rappel, ce sont 98 nouvelles ouvertures de formation qui ont été réalisées en 2016, 90 en 2017 et 115 à la rentrée 2018. En vue de la rentrée 2019, **157 dossiers d'ouvertures, ayant tous reçu un avis favorable des branches professionnelles, sont proposées**. Le financement de ces formations sera ensuite pris en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) à partir du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, pour donner un maximum de visibilité aux centres et aux familles, **la Région poursuit l'ensemble de ses dispositifs d'accompagnement des aides aux apprentis** à la rentrée 2019, à l'exception du Pass permis car l'État crée sa propre aide au permis de conduire des apprentis le 1^{er} janvier 2019. Les nouveaux apprentis de la rentrée 2019 se verront ainsi attribuer une aide de rentrée équivalente à « un demi » Pass apprenti, avant que les OPCO prennent le relais au 1^{er} janvier 2020. Le fonds social apprenti régional sera doublé pour l'année scolaire 2019-2020, afin de sécuriser un maximum de jeunes durant leur parcours et chaque CFA recevra une dotation d'équipement professionnel et de gratuité des manuels scolaires.

Le budget de fonctionnement prend également en compte la mobilité européenne et internationale des apprentis, et permettra d'**amplifier les actions de valorisation des métiers et de l'apprentissage**. Prochainement, ces actions s'inscriront dans une nouvelle feuille de route en matière d'orientation, en réponse aux nouvelles missions de la Région en matière d'information des élèves, apprentis et étudiants sur les métiers et les formations

Adapter la politique de l'emploi et de la formation professionnelle continue au plus près des besoins régionaux

La politique de formation professionnelle continue de la Région a été repensée dès le budget primitif 2017. Elle est désormais **structurée en trois programmes formant le continuum d'un parcours vers l'emploi** :

- Programme PREPA : pour **aider les demandeurs d'emploi les plus en difficulté** à définir un projet professionnel réaliste et / ou acquérir les savoirs de base ;
- Programme VISA : **pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir un premier niveau de qualification ou d'accroître celui qu'ils possèdent déjà**, en les formant aux métiers pour lesquels des besoins de recrutement sont signalés ;
- Programme ACCÈS : pour **faciliter l'accès direct à un emploi repéré**, ou à la création / reprise d'entreprise.

Pour la réalisation de ces programmes, des crédits de paiement à hauteur de 178,9 M€ sont proposés en fonctionnement, complétés par 3,2 M€ en investissement. Des autorisations d'engagement et de programme à hauteur respectives de 143 M€ en fonctionnement et de 3,4 M€ en investissement sont proposées. Ainsi, ce sont plus de **30 000 Ligériens qui seront formés en 2019 grâce à l'intervention de la Région**.

Cette proposition tient compte du faible niveau de chômage des Pays de la Loire, qui était de 7,5% au 1^{er} trimestre 2018 (contre 8,9% en France métropolitaine). **Les demandeurs d'emploi sont aujourd'hui de moins en moins disponibles pour la formation** car ils privilégient l'emploi de court terme à une qualification de long terme, ou de plus en plus éloignés des prérequis attendus à une entrée en formation qualifiante. Ainsi, près de 50% des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat.

L'action régionale pour 2019 est conçue pour créer les conditions de la rencontre entre les besoins des entreprises et les attentes des Ligériens, tant pour ceux qui sont en capacité de reprendre rapidement un emploi que pour ceux dont les difficultés et l'absence de qualifications les éloignent durablement du marché du travail, car près de 47% des demandeurs d'emploi ligériens sont demandeurs d'emploi de longue durée.

Après la convention d'amorçage 2018 du Plan d'investissement dans les compétences - réalisée à 88% à fin novembre 2018 - **la Région prévoit de s'engager dans le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 proposé par l'État**.

Le PACTE prévoit un engagement pluriannuel de l'État de 300,2 M€ sur 4 ans, qui permettra à la Région de former plus de 7 000 demandeurs d'emploi supplémentaires pas ou peu qualifiés chaque année (de 7 200 en 2019 à 8 800 en 2021 et 2022). **L'État apportera des financements complémentaires importants** (21 M€ de crédits de paiement de fonctionnement et 45,7 M€ d'autorisations d'engagement dès 2019). En contrepartie, **la Région s'engage à maintenir un socle de dépenses en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi** de 101,3 M€ de crédits de paiement de fonctionnement chaque année.

Sous réserve de l'acceptation par l'État du projet de PACTE régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022, les principales mesures mises en œuvre en 2019 seront les suivantes :

- **Un programme ambitieux de formations courtes d'adaptation à l'emploi avec une hausse importante des crédits** qui passent de 5,6 M€ au budget primitif 2018 à 13 M€ au budget primitif 2019. La Région va étendre le Parcours TPME qui permet la formation longue (800 heures) avant embauche dans les TPE de demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés. Ce programme est mis en œuvre par Pôle emploi et les OPCA / OPCO, dans le cadre du Plan de bataille pour l'emploi.

- **Une amélioration des conditions de vie des apprenants.** Afin de limiter les abandons et de lever les freins objectifs à l'accès à la formation, la Région prévoit l'extension du fonds social d'urgence à tous les apprenants entrant dans « RÉGION FORMATION », l'alignement des bourses sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieurs et l'agrément de toutes les formations sanitaires et sociales de niveau infra IV (Baccalauréat) à la rémunération publique des stagiaires de la formation professionnelle.
- **Le lancement de nouvelles formations qualifiantes, adaptées aux demandeurs d'emploi peu qualifiés, dans les secteurs qui recrutent.** Plus de 32 métiers en tension (numérique, transport routier, bâtiment et travaux publics, industrie, tourisme, restauration, services à la personne...) ont été repérés et localisés dans les 18 territoires uniques de solution. Des marchés complémentaires seront lancés en 2019 avec un allongement de 20% des parcours moyens de formation, afin d'intégrer des modules complémentaires correspondant aux besoins des entreprises et d'accompagnement renforcé des publics.
- **Le lancement de nouvelles formations préparatoires pour les demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés.** Un nouveau dispositif de remise à niveau et de pré-qualification pour les demandeurs d'emploi non francophones sera lancé en 2019, des modules complémentaires seront développés pour les publics les plus en difficulté (passeport numérique, CléA, code de la Route, remise à niveau contextualisée, savoirs-être...). Il sera également prévu de permettre une meilleure découverte et préparation au métier d'aide-soignant.
- **Enfin, pour accompagner la transformation et la modernisation de l'appareil de formation,** un plan ambitieux de professionnalisation des acteurs de la formation sera lancé. La transformation des systèmes d'information sera poursuivie et amplifiée. L'information et la communication sur l'offre de formation, son évaluation et son animation territoriale, seront renforcées.

Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique

La politique régionale des lycées concerne aussi bien **les travaux de constructions, de rénovation ou d'entretien que le fonctionnement quotidien des lycées.**

L'année 2019 verra le lancement d'une **nouvelle démarche ambitieuse du « lycée 4.0 », qui vise à accompagner l'évolution du lycée face aux enjeux de demain** : numérisation, modularisation des espaces, ouverture sur le territoire, sobriété et qualité architecturale, design thinking et appropriation par les jeunes et l'ensemble des usagers des lycées...

En matière de ressources humaines, ce sont au global près de 2 700 agents (emplois permanents, renforts, compensations de temps partiels...) qui interviennent dans l'ensemble des lycées. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, **50 nouveaux agents régionaux titulaires** sont venus soutenir les établissements les plus en tension pour participer à la bonne exécution des missions régionales : accueil, entretien-nettoyage, restauration collective, maintenance des bâtiments et gestion informatique. **Les modalités de remplacements des agents régionaux ont également été grandement facilitées.** Pour cette année, 20 postes sont prévus pour mettre en place de nouveaux modes de gestion RH innovants (conseillers entretien, expérimentation équipe mutualisée exploitation énergie, conseil managérial...).

La Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) présentée à l'occasion du budget primitif 2018 va poursuivre son déploiement. Cette stratégie couvre la période 2018-2024 et porte l'ambition de **créer les meilleures conditions de réussite possibles** de tous les jeunes en Pays de la Loire, par **la qualité des bâtiments** et des lieux de vie, et des **conditions d'accueil optimisées**, au service de tous les parcours de formation, et sur l'ensemble du territoire.

Sur la période 2018-2024, la Région consacrera **780 M€ aux investissements dans les lycées**. Ceci permettra à la fois d'assumer les engagements pris par la collectivité, de répondre aux besoins prioritaires des territoires, tout en s'inscrivant dans une trajectoire financière soutenable.

Ces investissements programmés sont répartis en quatre priorités :

1. **Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien**, qui représente 40% de l'effort régional. En 2019, cette priorité se traduira par la poursuite de la construction des nouveaux lycées de Nort-sur-Erdre, St-Gilles-Croix-de-Vie, Aizenay et Pontchâteau. Par ailleurs, le bouquet de solutions pour répondre au défi démographique pour le Sud Loire comprend pour cette année le **lancement opérationnel de la concertation pour la création d'un nouveau lycée en sud-Loire** et l'enclenchement des études d'extension à Bouaye et Pornic. Les travaux d'étude vont également s'initier avec la commune de Vertou qui accueillera également un nouveau lycée à horizon 2027.

2. **Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique**. Cette priorité représente également 40% de l'effort régional qui bénéficiera à tous les territoires, même en l'absence de tension démographique. L'excellence environnementale souhaitée pour la SIL se traduira par des opérations de performance énergétique visant à surpasser la réglementation et obtenir les labels « Energie positive et bas carbone » et « bâtiment biosourcé » pour les lycées neufs.

Par ailleurs, l'amélioration de la sûreté des lycées reste une priorité pour la mandature qui conduira en 2019 à la mise en œuvre d'un **4^e plan sûreté**, doté d'une enveloppe dédiée de 1,5 M€ en complément des 5M€ déjà consacrés à la sûreté depuis 2016.

La volonté de la Région en matière de performances énergétique se déclinera en 2019 en plus des actions déjà engagées dans le cadre de la feuille de route de transition énergétique, par **l'expérimentation d'une Equipe d'Exploitation Energie** des lycées de l'agglomération de Nantes qui sera menée de mai 2019 à mai 2021. Cette équipe sera rattachée à la Direction du Patrimoine Immobilier. S'inscrivant également dans le cadre de la Feuille de route managériale des agents des lycées, cette expérimentation vise à permettre une diminution des consommations et de la facture énergétique, une amélioration de la qualité de maintenance et des niveaux de confort et de sécurité, et une valorisation des compétences existant dans les EPLE.

3. **Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées** (10% de l'effort régional). En cohérence avec la feuille de route managériale dans les lycées, il s'agira de travailler sur le champ de la restauration, des locaux de travail, des vestiaires, ateliers et lieux de vie.

4. **Rester agile et soutenir les formes d'innovations éducatives** (10% de l'effort régional). L'enjeu est de répondre à des évolutions potentielles du cadre pédagogique national (réforme du bac, réforme de la voie professionnelle) mais aussi de soutenir des projets territoriaux innovants, dont pourront faire partie les « établissements tricolores - les couleurs de la réussite ».

Le plan d'actions annuel de la SIL, d'un montant de 40 M€ d'autorisations de programme nouvelles comme l'an passé, constitue **la priorisation de besoins examinés et actualisés en continu** : prise en compte des études capacitaires, de la mise à jour des perspectives démographiques, des besoins des EPLE évoqués dans les revues de gestion immobilière, des recommandations de la prévention professionnelles, des retours des visites de terrain et des réunions managériales « 360 »...

La Région poursuivra par ailleurs le plan de modernisation des équipements des lycées publics. L'intervention régionale s'illustrera à travers la nouvelle action dite des « 3R » (**réemployer ; revendre aux enchères ; mettre au rebut**) inscrite dans le plan d'actions régional « Economie circulaire 2018-2025 » et dont la mise en œuvre sera amplifiée en 2019. Une attention particulière sera également apportée à l'adaptation des équipements aux besoins des formations, notamment professionnelles, sur le territoire régional.

L'ambition régionale pour le numérique se concrétisera à travers la politique de **renouvellement d'équipements informatiques**, le développement des nouveaux usages (BIM, poursuite du déploiement du wifi...), **l'expérimentation des manuels scolaires numériques, et la poursuite du nouvel environnement numérique de travail (ENT)**.

La Région continue d'accompagner **l'équité entre établissements publics et privés** en termes de contribution régionale obligatoire au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association : elle s'illustrera en 2019 par une **nouvelle revalorisation des deux forfaits d'externat**, conformément aux engagements pris suite aux négociations sur la révision des bases de calcul de ces contributions. S'agissant du soutien à l'investissement de l'enseignement privé, **la Région accompagnera les projets des établissements**, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

En 2019, **la Région reconduira l'ensemble des dispositifs d'aides sociales directes** visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles (**Gratuité des manuels scolaires, Dotation de crédits d'équipement professionnel, Fonds social lycéen régional, Bourse au mérite**).

La prochaine année scolaire, 2019-2020, sera toutefois marquée par la mise en œuvre de la 1^{ère} année de la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle décidée par le Ministre de l'Éducation Nationale. L'annonce de cette mesure gouvernementale n'est pas sans conséquences sur le dispositif de Gratuité des manuels scolaires. C'est l'occasion pour la Région des Pays de la Loire **d'engager une réflexion sur les pratiques existantes et d'amorcer une transition vers le numérique éducatif dans le respect de la liberté pédagogique des équipes éducatives**. Pour ce faire, une concertation auprès des acteurs éducatifs a été engagée et se poursuivra dans les prochaines semaines pour appréhender au mieux la réalité des besoins. L'aide régionale allouée verra son objet étendu à l'ensemble des ressources pédagogiques.

Le pacte éducatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite éducative et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens, poursuit son déploiement au bénéfice de l'ensemble des lycées publics et privés. **L'appel à projet s'étoffe pour cette année de nouvelles actions éducatives : lycée 4.0 ; développement maritime de la Région ; prospective 2050...** À noter, l'année scolaire 2018-2019 est d'ores et déjà celle du plus haut niveau d'inscriptions aux actions éducatives régionales depuis que le dispositif existe, **avec plus de 8 000 jeunes supplémentaires par rapport à l'an dernier**.

Dans sa lutte contre le décrochage scolaire, la Région a fait le choix de soutenir, dès 2016, le **développement d'un réseau d'Écoles de Production** en Pays de la Loire comme une offre alternative de formation. Ce dispositif est monté en puissance durant l'année 2018, avec l'accueil de 20% de jeunes supplémentaires dans les écoles existantes. Il poursuivra son développement en 2019, à travers un projet d'ouverture d'école de production en Sarthe, afin d'aboutir à terme à une école de production par département. Cette mesure vient compléter plusieurs appels à projets et actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leurs établissements ou pour les jeunes en rupture.

MISSION 2 Le combat pour l'équité territoriale

Définir des orientations stratégiques pour l'avenir avec « Ma Région 2050 » et le SRADDET

La Région a lancé à l'occasion de la Rencontre régionale des maires du 16 novembre dernier la démarche « **Ma Région 2050** ». L'objectif de cette démarche prospective territoriale est de **poursuivre la dynamique initiée par les réunions du Parlement des territoires** qui ont permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un Contrat d'avenir après l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Elle doit permettre de **refonder collectivement un nouveau projet de territoire**, de redonner un nouvel élan aux Pays de la Loire. Cette démarche a vocation à **nourrir sur un horizon de long terme et dans une approche englobante l'ensemble des stratégies régionales territoriales** au premier rang desquelles le futur schéma régional d'aménagement SRADDET, le prochain contrat de plan et la future programmation des fonds européens.

Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire a entamé **un large processus de concertation** pour élaborer le nouveau Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) issu de la loi NOTRe. Celui-ci comporte un caractère intégrateur de schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur trois grands domaines consacrant le chef de filât de la Région : l'aménagement du territoire, l'environnement et les transports.

Le SRADDET est plus particulièrement lié à certains documents locaux de planification : schéma de cohérence territoriale et, en son absence, plan local d'urbanisme, plan climat-air-énergie territorial et plan de déplacement urbain. **Lors de la session de décembre 2017, s'est tenu le débat sur les objectifs du schéma** au vu d'un premier diagnostic et d'une première esquisse d'une quarantaine d'objectifs structurés en cinq grands axes.

En raison de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui constituait une infrastructure majeure de désenclavement, **la Région a sollicité et obtenu de l'État le report à la fin 2020 de l'adoption du SRADDET**. Ce délai permettra de refonder un nouveau projet de territoire avec la démarche prospective « Ma Région 2050 ». Il permettra également un approfondissement des enjeux techniques du SRADDET, en concertation avec les partenaires régionaux et notamment les établissements publics pilotes des documents de planification susceptibles d'être affectés par le nouveau schéma régional.

Action 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain

Développer les transports et les solutions de mobilité en Pays de la Loire

Une mobilisation renouvelée pour la qualité de service du transport ferroviaire régional

L'année 2018 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention Région-SNCF relative à l'exploitation du réseau TER ainsi que la première année pleine du cadencement opéré en cours d'année 2017. Elle a aussi vu **la mise en place d'une Nouvelle Gamme Tarifaire (NGT)**, qui constitue un facteur de développement de la fréquentation avec une prise en compte toute particulière des usagers occasionnels et une fidélisation des abonnés. Elle a été l'année de **mise en service de premiers trains à deux niveaux aptes à 200 km/h**.

Malheureusement, 2018 aura aussi été marquée par un mouvement de grève SNCF de grande ampleur et par l'interruption du fonctionnement de la virgule de Sablé-sur-Sarthe. Le taux de conformité de 2018 (trains supprimés et en retard) devrait ainsi donc être très en retrait par rapport à l'objectif et **le malus appliqué à la SNCF à ce titre sera maximal** (de l'ordre de 520 000 €).

En effet, la Région a fait de la qualité de service un marqueur significatif dans la nouvelle convention TER en **renforçant de manière significative son niveau d'exigence ainsi que les montants du système bonus-malus** tout en prenant en compte des critères de qualité au plus proche de la vision de l'utilisateur.

De plus, la Région a poursuivi ses actions en matière de suivi qualité avec **l'installation de l'application ContribuTER en septembre** qui permet aussi de **disposer avec réactivité des remontées usagers en matière de dysfonctionnement** et ainsi de solliciter la SNCF pour remédier les situations anormales.

En outre, l'impact de la nouvelle gamme tarifaire semble déjà très encourageant. **Un bilan à la fin du printemps 2019 permettra d'apprécier précisément ses effets.** Ainsi, en ce qui concerne les abonnés, il a été enregistré une très nette progression du nombre de coupons tutti illimités vendus, +20,5 % en tout public et +93,5 % pour les jeunes. Parallèlement, le nombre de voyages occasionnels a augmenté entre août 2017 et août 2018, de 14,3% pour atteindre 832 251 voyages cumulés de janvier à fin août 2018.

Le prix de la Carte mezzo a baissé pour les 26 ans et plus, passant de 65 à 30 €. Pour les jeunes, de moins de 26 ans, le prix a baissé de 5 € passant à 20 €.

L'année 2019 verra la poursuite du développement de l'offre sur le réseau TER des Pays de la Loire avec **l'arrivée des 6 derniers engins de la série TER2N V200.** La livraison anticipée de ce train de grande capacité (plus de 500 places) permettra de poursuivre la résorption des surcharges sur le réseau et d'améliorer la qualité du service.

En 2019, **la nouvelle génération du service d'information multimodale (Destineo 4) sera pleinement opérationnelle,** avec la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

Le TER constitue à la fois une solution de mobilité durable et une nécessité d'équité territoriale, en particulier pour les territoires ruraux. C'est pourquoi, la Région entend **agir comme tiers de confiance entre les collectivités et la SNCF,** afin de permettre le maintien et l'amélioration des services de vente et d'accueil.

La Région est donc attentive à ce que la SNCF fasse des **propositions de solutions alternatives à la réduction des horaires d'ouverture des guichets** qui répondent aux besoins des territoires et des usagers. C'est pourquoi elle a demandé à la SNCF que toute évolution des heures de vente fasse l'objet d'une démarche d'information et de concertation étroites associant les services de la Région et les acteurs territoriaux concernés. Le cas échéant SNCF Mobilités doit **proposer des solutions alternatives efficaces et innovantes** pour permettre aux usagers d'acquiescer facilement leurs titres de transport. Plusieurs gares ont d'ores et déjà été accompagnées ou en cours d'accompagnement en 2018 (Evron, Challans, Le Pallet,...) et ces aménagements seront poursuivis.

La Région poursuit également sa politique en faveur de l'intermodalité

Une dotation de 10,4 M€ d'autorisations de programme et de 14,4 M€ de crédits de paiements en investissement sont prévus au budget 2019.

Les principaux aménagements du PEM de Laval, lancés en 2013, ont été inaugurés au printemps 2018. En **gare de Saint-Nazaire, les travaux de prolongation de la passerelle, les travaux des accès aux quais et le réaménagement des abords sud et nord de la gare** se sont poursuivis toute l'année 2018 et seront finalisés début 2019. En **gare de Nantes, les travaux de construction de la mezzanine, la modernisation des bâtiments voyageurs Nord et Sud ainsi que l'aménagement du parvis nord** ont été engagés en 2018 et s'achèveront en 2020. La construction du nouveau **Centre Télécom** a commencé.

En 2019, les études d'aménagement des espaces publics Sud et de la gare routière seront réalisées. Sur le **PEM de Montaugu, deux études sont en cours** (mise en accessibilité des quais et création d'un passage souterrain ; bâtiment voyageurs et équipements de quais). Elles devraient conduire à des travaux en 2020. Les **conclusions de l'étude du PEM d'Angers sont attendues courant 2019**, puis s'engagera une phase d'études AVP ou AVP/PRO.

Des études vont être lancées en 2019 concernant la **mise en accessibilité et la réhabilitation du bâtiment voyageurs du PEM de Clisson et l'aménagement des abords de la gare de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**.

Un rôle accru de la Région pour les transports et les mobilités

Après le transfert définitif aux Régions, en 2002, de l'exercice de la compétence portant sur le transport ferroviaire régional puis en 2017 celui, des Départements à la Région, des lignes autocars régulières, des circuits scolaires et des services à la demande, c'est une **nouvelle étape de responsabilité accrue des Régions en matière de transport et de mobilité qui s'annonce avec le projet de Loi dite LOM** (Loi d'Orientation des Mobilités) dont la promulgation devrait être faite au second semestre 2019. La Région pourra ainsi être appelée à organiser les services de mobilité douce (vélo) et partagée (autopartage, covoiturage) en dehors des territoires relevant du ressort d'une agglomération et en dehors des territoires dans lesquels les EPCI (Communautés de Communes) souhaiteraient assurer en propre cette compétence. Les Régions deviendraient ainsi **de véritables Autorités Organisatrices de la Mobilité Régionale** (AOMR).

Pour l'heure, la Région poursuit le travail considérable **d'harmonisation pour construire un réseau unique**.

- Concernant les transports scolaires, après avoir assuré avec succès la continuité de ce service lors des rentrées 2017 et 2018, **la Région a défini en fin d'année 2018 un règlement scolaire unique**. Les disparités entre les Départements étant nombreuses, une année pleine d'exercice de la compétence était nécessaire pour mener à bien ce travail. Les enjeux sont importants pour les 140 000 élèves transportés quotidiennement : **définition des modalités de desserte, règles de sécurité, droit d'accès au car...** Une grille tarifaire unique pour les abonnements scolaires est présentée au budget primitif 2019, induisant un effort budgétaire considérable pour la Région de l'ordre de 4 millions d'euros.
- En parallèle, **une billettique légère sera installée dans tous les cars scolaires au cours de l'année 2019**. Celle-ci présente de nombreux avantages : optimisation des circuits, renouvellement facilité des cartes de transport, amélioration de la relation à l'utilisateur grâce aux données mises à disposition par l'outil, meilleure gestion des situations de crises, etc. Là encore, la Région consent un effort financier substantiel avec 3 millions d'euros d'investissement.
- Concernant les transports réguliers, le défi consiste à intégrer les six réseaux existants, à savoir les cinq anciens réseaux départementaux et le réseau régional TER, pour **tendre vers un schéma de transport régional cohérent, complémentaire et favorisant l'intermodalité (cible : « 6 = 1 »)**. Pour aboutir à ce résultat, une étude sur la mobilité régionale lancée en 2018 permettra **d'établir d'ici fin 2019, en concertation avec les territoires, les grandes orientations et actions à mettre en œuvre** en matière de transport régional pour les années à venir. La même année sera conduite une **étude sur l'harmonisation des tarifs réguliers**.
- La création d'un réseau unique nécessite également **une marque unique** pour une bonne lisibilité du service par l'utilisateur et **un site internet commun** à tous les modes de transports régionaux. **Ceux-ci seront dévoilés au début de l'année 2019**.

Par ailleurs, une nouvelle page historique va prochainement s'ouvrir avec **l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaire régionaux**.

La Région lancera au premier trimestre 2019 un appel à manifestation d'intérêt pour s'y préparer avec le recueil des **contributions d'acteurs de la filière ferroviaire**, sans constituer pour autant une présélection d'opérateurs, Parallèlement une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mobilisée en cours d'année pour engager concrètement les **travaux d'élaboration des futurs appels d'offres** (allotissement, cahier des charges...).

Enfin, concernant le développement des modes de transport à motorisation alternative dans le respect de la feuille de route régionale de transition énergétique, la Région s'est montrée particulièrement active avec la **mise en service d'un car électrique dès 2018 sur la ligne régulière Laval-Craon**. Il s'agit d'une première en France sur un réseau interurbain public. **Deux autocars roulant au gaz naturel ont été déployés en Sarthe, et un même type de véhicule sera utilisé en 2019 en Vendée**.

Construire les infrastructures de l'avenir

La programmation des opérations en matière d'infrastructures ferroviaires dépendra de l'issue de la négociation du Contrat d'avenir avec l'État. La Région pourra être amenée à ajuster en conséquence son budget 2019 qui représente à ce stade 67,8 M€ d'autorisations de programme et 21,1 M€ de crédits de paiement.

Pour l'heure, le budget permet notamment d'engager la phase travaux du projet de **transfert du site ferroviaire de Nantes-État vers les sites de Blottereau, Rezé et Doulon**, tout comme ceux portant sur la modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux, sur la section La Roche-sur-Yon - La Rochelle, avec un financement régional de 22,8 M€.

L'année 2019 verra aussi la signature de la convention de financement des travaux de **contournement de la raffinerie de Donges**. Le montant global est évalué à 150 M€ HT et la participation de la Région représente 39,5 M€.

Le schéma d'accessibilité à l'aéroport de Nantes - Atlantique est devenu une nécessité avec la décision de maintien de la plateforme aéroportuaire actuelle. En conséquence, **la Région et Nantes Métropole ont décidé de lancer conjointement une mission d'étude exploratoire** pour laquelle la participation de l'État est attendue. Cette étude devra déterminer les conditions d'une accessibilité multimodale et performante pour l'ensemble de la zone de chalandise.

Parallèlement, 2019 verra la poursuite du programme routier d'intérêt régional adopté en décembre 2016 avec un montant d'autorisations de programme de 23,26 M€ et un montant de CP de 16,13 M€.

Enfin, la Région finance la desserte maritime vers l'Île d'Yeu qui est réalisée par la Régie Départementale des Passages d'Eau de Vendée. **Le marché de recrutement d'un chantier naval pour remplacer l'un des navires de la flotte, l'Insula Oya II sera lancé en 2019**.

Une vision ambitieuse pour le grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire

Avec les professionnels et les collectivités concernées, la Région souhaite faire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire **un outil de développement économique régional à vocation internationale**. Dans le cadre de la réflexion large et structurante sur l'avenir du grand port ouverte par le Premier ministre, **la Région des Pays de la Loire propose une vision stratégique pour cette infrastructure d'envergure**.

Le port est plus que le port, il ne peut être réduit à l'outil et à la zone portuaire, **le port héberge ou alimente des industries stratégiques** tant pour notre région que pour la nation. La Région des Pays de la Loire considère que le projet de développement réussira si le Port dispose d'**une feuille de route lui conférant une latitude exécutive, d'une gouvernance stratégique souple et si l'État assume ses responsabilités**.

Dans le cadre du Budget primitif 2019, la dotation de 1,8 M€ d'autorisations de programme permettra l'engagement des opérations suivantes :

- phase 2 des études du projet de chantier de transport combiné de Montoir ;
- réalisation de travaux de quais pour le développement du service fluvial ;
- lancement du réaménagement de la zone de Chevirié.

Outre le développement d'infrastructures portuaires, la Région poursuit également la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'année 2019 par l'engagement concret d'une **politique commerciale ambitieuse avec la création d'une véritable « place portuaire » : BeMyPort**.

Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires

La totalité des départements ligériens auront engagé en 2019 des travaux de déploiement de la fibre optique, pour développer un réseau de fibre optique à l'abonné (FttH pour les particuliers, FttE ou FttO pour les entreprises). Trois départements sont déjà en phase de commercialisation des premières offres FttH / FttE.

La Région doit donc **maintenir son soutien auprès des maîtres d'ouvrage**, les prévisions de construction des réseaux départementaux étant en progression à partir de 2019. Il existe cependant un décalage temporel entre les travaux, leur réception, leur paiement et le versement des subventions correspondantes.

En 2018, la Région a participé financièrement à la construction de 15 pylônes (en Sarthe et Mayenne) dans des zones dites « blanches », c'est à dire des secteurs dans lesquels aucun des quatre opérateurs n'assurait une couverture mobile. Elle a ainsi attribué un montant total de subventions de 345 800 euros aux EPCI concernés.

Sur la qualité de la couverture mobile de la Région, l'usage de l'application Gigalis se poursuit (16 800 téléchargements et 113 000 mesures réalisées au 30 juin dernier) ; de plus, de nombreuses mesures complémentaires ont été faites durant la période de l'été, tant sur la voix (qualité d'une conversation téléphonique) que sur la qualité de l'internet mobile et ce sur les réseaux des 4 opérateurs : la Région dispose désormais de mesures sur 1 491 communes des Pays de la Loire.

Action 5 Agir au plus près des habitants

Agir au plus près des habitants, c'est à la fois **développer les projets portés par les élus locaux et défendre les projets des Ligériens au niveau européen**. Les Pays de la Loire tirent leur force d'un modèle d'aménagement territorial équilibré entre un maillage serré de communes rurales, une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent de grandes agglomérations et la métropole nantaise.

Soutenir les projets d'investissement locaux

Le modèle de développement ligérien est aujourd'hui bousculé par une nouvelle donne institutionnelle, budgétaire et territoriale qui risque de créer une fracture profonde entre les territoires et alimente le sentiment de déclassement chez beaucoup de nos concitoyens, en particulier des zones rurales.

Pour lutter contre ce phénomène préoccupant, **la Région a mis en place une nouvelle stratégie territoriale**. Après l'adoption du Pacte régional pour la ruralité en juin 2016, la réforme de la contractualisation adoptée en 2017 a complété cette ambition. Ainsi ce sont notamment **661 projets d'investissement communaux qui ont été aidés et 47 CTR** (couvrant 49 intercommunalités et la Commune de l'Île d'Yeu) ainsi que les Contrats de Développement Métropolitain de Nantes Métropole et d'Angers Loire Métropole qui ont été approuvés.

L'effort annoncé à hauteur de 200 M€ par la Région au titre du soutien aux collectivités est donc largement concrétisé avec, depuis l'adoption du pacte régional pour la ruralité, **plus de 167 M€ déjà affectés au bénéfice des projets des territoires**.

2019 verra donc **l'achèvement du déploiement de la politique contractuelle** de la région : **15 CTR seront adoptés ainsi que le CDM du Mans**.

Enfin, **la première rencontre des maires a réuni plus de 560 maires et élus locaux le 16 novembre dernier à l'hôtel de Région**. Cette initiative a permis de partager les enjeux qui marquent les territoires et de préparer leur avenir. Elle sera pérennisée pour les prochaines années.

Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

La désertification médicale touche durement de nombreux territoires ruraux mais également certains quartiers urbains. Celle-ci se caractérise notamment par l'inégalité qui existe entre nos concitoyens alors qu'un **accès garanti à la santé partout et pour tous est nécessaire**. Le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous, adopté l'année dernière a pour objectif d'**apporter des réponses concrètes** à cet enjeu essentiel pour l'avenir de nos territoires.

L'enjeu principal de l'accès aux soins est **d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé** dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. La condition majeure à ces installations est que **les professionnels en place se regroupent de manière pluri-professionnelle et coordonnée au service du patient** à une échelle territoriale pertinente bien souvent au-delà de la commune, condition qui se traduit par un projet local de santé.

Ainsi, à travers ses 15 mesures, le Plan régional d'accès à la santé 2017-2020 **propose une boîte à outils illustrant la volonté forte de la Région**, dans le cadre de ses compétences, de prendre toute sa part et de consacrer des moyens dans la recherche de solutions à cette problématique.

En 2018, **certaines dispositifs de soutien du plan santé ont été enrichis** (ingénierie locale en santé ; construction ou rénovation de centres de santé pluri professionnel ; démarche de laboratoire d'innovation de la Confédération des centres de santé...).

La Région s'affirme ainsi comme **le premier soutien financier des collectivités** qui investissent dans les maisons de santé, cabinet médicaux d'urgence et désormais (depuis fin 2018) centres de santé salariés. **15 Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ont été financées depuis le début du mandat regroupant 164 nouveaux professionnels de santé** dont 47 médecins généralistes. 8 cabinets ont été aménagés en urgence pour être loués à des professionnels libéraux ainsi qu'un centre de santé polyvalent (médecin/infirmier). Ces investissements vont se poursuivre, particulièrement dans les territoires les plus fragiles (mesure 8 du plan santé). **Ces derniers seront démarchés plus particulièrement par la Région, en 2019**, en lien étroit avec l'ARS, les Départements, et les représentants des professionnels de santé.

De plus, **la Région organisera, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, la rencontre régionale de la santé** au second semestre 2019 qui aura pour objectif de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan santé et de faire connaître les initiatives des territoires.

Avec les six mesures du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, **la Région entend prioriser son action vers les lycéens et les apprentis**, avec la volonté d'aborder leur santé et leur bien-être de la manière la plus large possible sur un ensemble de thématiques (nutrition, vie affective et sexuelle, santé mentale) et **en accordant une attention particulière aux addictions**.

Ce plan s'articule de manière complémentaire avec le pacte éducatif régional pour **structurer et professionnaliser davantage les actions de sensibilisation et de prévention** auprès des établissements et des jeunes.

2018 a été particulièrement marquée par le **lancement en septembre du e-pass santé en version dématérialisée**. Il vise à encourager les jeunes à **adopter des comportements responsables** pour leur santé et à **les rendre autonomes** dans leur parcours de soins. La dématérialisation permet d'en favoriser l'accès, de faciliter son traitement et de conforter le partenariat engagé avec la CPAM. **Plus de 4 100 e.pass santé ont déjà été ouverts et plus de 600 comptes partenaires validés**.

Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie européenne restera une priorité de l'action de la région. Elle a pour triple objectif de **mieux porter les priorités régionales sur la scène européenne, de développer de nouvelles opportunités de financements européens et d'optimiser la mobilisation des fonds européens**.

L'enjeu est clair, **créer plus de richesses, d'activités et d'emplois dans nos territoires** :

- **Accompagner et soutenir plus fortement les porteurs de projets européens**. Relais privilégié des politiques européennes de cohésion et de développement rural, la Région a souhaité prendre toute sa part dans la mise en œuvre des programmes européens régionaux de la période 2014-2020 et mobiliser de nouvelles ressources au titre des programmes sectoriels. Le dispositif ACE 2020 (Appui Conseil Europe) est une offre d'accompagnement pour les acteurs ligériens qui souhaitent participer aux appels à projets de la Commission européenne. La 1^{ère} année d'expérimentation a été un succès et la Région a donc décidé en septembre 2018 de renouveler le dispositif en 2019.
- **Poursuivre le lobbying pour mieux porter les priorités régionales et développer de nouveaux partenariats**. la Région a été élue en juin 2016 pour 2 ans pour assurer la Présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA). Lors de l'Assemblée Générale de la Commission en juin 2018, la Région a été réélue à l'unanimité, pour deux ans supplémentaires. Elle continuera à déployer des initiatives pour renforcer la visibilité de la CAA et la prise en compte de ses demandes sur la scène européenne.
- **Fédérer les énergies locales en développant un réseau efficace** notamment avec le projet CLIPPER qui a vocation à améliorer la compétitivité des PME du secteur des industries maritimes et valoriser le potentiel régional à l'échelle européenne. Il a notamment produit un diagnostic territorial des industries maritimes en Pays de la Loire, en vue de la production à l'horizon juin 2019 d'un plan d'actions régional en lien avec les acteurs ligériens du secteur.

En 2019, la Région continuera à utiliser la gestion des fonds européens comme un levier de développement pour les territoires ligériens.

Sur le FEDER donc tout d'abord, 2018 aura notamment été marquée par la **programmation de tous les dossiers très haut débit** pour un montant de 19M€ pour les trois départements éligibles que sont la Sarthe, la Vendée et la Loire-Atlantique. Une **grande partie des paiements sera réalisée en 2019** car les justificatifs de paiement doivent être transmis et analysés.

Des dossiers importants et emblématiques comme le CEA Tech ou le Technocampus acoustique seront également traités en 2019, de même que celui du QHU dont le traitement commencera. Tous les dossiers relatifs à l'approche territoriale autour des 9 territoires urbains vont également représenter une part importante des dossiers FEDER. Les ITI ont en effet été fortement sollicités pour présenter des dossiers et un certain nombre seront donc programmés en 2019 sur les 3 axes qui leur sont dédiés : l'efficacité énergétique, la préservation de l'environnement et l'inclusion sociale.

Sur le FSE, **la thématique principale reste l'orientation** avec un appel à manifestation d'intérêt en cours sur l'orientation amont des femmes et des seniors, le développement des nouveaux Orientibus au titre du renforcement du service public régional de l'orientation. Des réflexions sont également en cours sur l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Sur le FEADER, l'accent sera porté, dans une logique de continuité sur le **traitement des dossiers MAEC, Bio et Leader afin de garantir des paiements aux bénéficiaires.**

2019 sera enfin marqué par la poursuite des évaluations pour mesurer l'effet des fonds européens notamment TIC l'environnement, l'insertion professionnelle et le SPRO.

Enfin, **le Bureau de la Région à Bruxelles continuera à jouer un rôle majeur** en 2019 avec :

- une recherche de financements européens pour la Région et ses acteurs (identification des appels à projets pertinents, organisation de rencontres à Bruxelles, recherche de partenaires via une participation active dans les réseaux influents à Bruxelles, organisation de réunions de consortium....)
- un lobbying pour défendre les intérêts des acteurs ligériens auprès des institutions européennes.

L'Association Pays de la Loire Europe rassemble désormais **la Région, les trois chambres consulaires régionales, les cinq départements, la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, La-Roche-sur-Yon et la Carène.**

Enfin, malgré les incertitudes à ce jour sur l'après 2020 des politiques européennes, les textes devant être débattus au Parlement européen, **la Région va lancer dès 2019 une concertation avec les acteurs du territoire pour préparer les stratégies d'investissement pour la période 2021-2027.**

Action 6 Renforcer notre qualité de vie

Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

La Région va poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) adoptée en décembre 2016. La mise en œuvre des 52 engagements de la Région structurés autour de cinq piliers thématiques va se poursuivre. Parmi les actions phares de 2019 figurent : le **déploiement de la SEM croissance verte et du fonds d'investissement régional sur les énergies renouvelables, la mise en œuvre opérationnelle des premiers projets SMILE** (programme interrégional mené avec la Région Bretagne) et des espaces de découvertes à Nantes et Rennes.

La poursuite de la rénovation du patrimoine bâti avec une prise en compte de la performance énergétique sera un axe fort. Notamment en accompagnant, les particuliers, les collectivités, les résidences universitaires, les logements locatifs communaux et le logement des jeunes. Une approche territoriale sera apportée en 2019, avec **l'élaboration et le déploiement des plans climats air, énergie territoriaux** et le souhait de déploiement de plateformes territoriales de rénovation énergétique que la Région soutiendra.

Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant l'environnement et la biodiversité

Sujet de préoccupation, la qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, avec seulement 11% des cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine et un dossier LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU) sera déposé à la commission européenne en avril 2019. Le programme LIFE élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, doit permettre de mobiliser un cofinancement européen de 60% pour un certain nombre d'opération pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau. Une première note de concept a été déposée en septembre 2018 et la Région a été retenue pour déposer son dossier complet en mars 2019.

En ce qui concerne la Loire, la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2020.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment suite à la loi NOTRe. Ainsi, elle a élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, qui va entrer en 2019 dans une phase de consultation institutionnelle et de consultation publique. Mais sans attendre, les premières actions marquantes seront mises en œuvre en 2019 : appel à projet économie circulaire, réflexion et structuration d'un observatoire des déchets.

Également, en tant que chef de file, la Région a élaboré en 2018 une stratégie régionale de biodiversité. En 2019, l'enjeu sera sa mise en œuvre, avec quelques actions phares telles que la formalisation d'un partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'État, la mise en place d'un club de mécènes, le déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire initiera en 2019 un travail d'état des lieux des connaissances scientifiques et des prescriptions éventuelles correspondantes sur le changement climatique sur notre territoire.

Capitaliser le succès d'une innovation régionale attractive, le e.pass jeune dématérialisé

L'autonomie des jeunes s'affirmera plus encore en 2019 comme une orientation majeure pour la Région. De nouvelles aides directes en faveur des jeunes viendront rejoindre la nouvelle application **e.pass jeunes** lancée en 2018 et qui bénéficie déjà d'un réel succès. Les nouvelles initiatives viendront enrichir l'offre déjà proposée par le **e.pass culture sport** et le **e.pass santé**. Preuve de son rapide succès, **plus de 38 100 e.pass culture sport ont déjà été activés**.

Mettre en œuvre une stratégie culturelle et patrimoniale pour tous les territoires

Parce qu'elle investit de manière volontariste dans les champs culturel, sportif et associatif, la Région permet la diffusion de valeurs essentielles à la qualité de vie individuelle, à la construction de la personne et de la société.

L'ambition régionale dans le domaine de la culture et du patrimoine pour la période 2018-2021 se traduit par le déploiement progressif de la stratégie adoptée en 2017. La création prochaine d'un **musée d'art moderne à l'Abbaye royale de Fontevraud**, axe majeur de la politique culturelle de la Région, autour des œuvres de la **collection Cligman**, constitue une illustration emblématique de cette ambition. 6,2 M€ de crédits de paiements d'investissement seront mobilisés en faveur de ce nouveau musée en 2019.

Dans les deux années à venir, la Région mènera un grand projet culturel majeur : la **création d'une extension du FRAC des Pays de la Loire à Nantes**, en plus du site historique de Carquefou. Avec le « **Festival de la mer** » à l'été 2019, la Région déclinera le volet culturel de son ambition maritime régionale. Le nouveau temps fort régional dédié aux **parcs et jardins** en juin 2019 viendra aussi conforter et renforcer la dynamique régionale engagée en 2017 en matière de patrimoine et de culture. De la même manière, le soutien aux actions **du pôle Patrimoine créé en octobre 2018** - Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire - témoignera de la volonté de la Région à fédérer et accroître la visibilité des acteurs régionaux.

Soutenir le sport pour tous et relever le défi de l'excellence

C'est aussi à travers sa **politique sportive** que la Région mise sur **l'accessibilité et la diversité** en faisant autant pour l'accompagnement du sport d'élite que pour le soutien des pratiques amateurs, des sports largement pratiqués jusqu'aux disciplines les plus confidentielles. Elle accompagne l'excellence et s'engage pour que les Pays de la Loire demeurent la région la plus sportive de France.

En 2019, la Région souhaite mettre davantage le sport dans le quotidien des Ligériens en développant la pratique sportive, en valorisant ses bienfaits dans l'éducation, la santé et le bien-être... La perspective des **Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024** est une belle opportunité pour élaborer un projet sportif territorial partagé.

La Région continuera bien évidemment à apporter son **soutien aux ligues, aux clubs et aux grands évènements** : championnats d'Europe de Volley, Mondial du Lion, 24H du Mans... Elle se mobilisera aussi fortement pour la **construction du nouveau CREPS**, établissement innovant dans ses missions, qui bénéficiera de 7 M€ de crédits de paiements d'investissement en 2019. Enfin, la Région se mobilisera pour la préparation des sportifs dans la perspective des jeux olympiques de **Tokyo en 2020**.

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

Par ailleurs, **la Région continuera de soutenir, plus largement encore, la vie associative** comme elle l'a largement fait depuis 2016. Grâce à la mise en place de ses appels à projets, un nombre très importants de petites associations a pu être soutenu, notamment celles issues du monde rural.

L'organisation des premiers rendez-vous de la vie associative, en 2018, a montré combien les responsables associatifs ont besoin de faire entendre et de partager leurs problématiques. La Région pérennisera sur le terrain, tout au long de l'année 2019, cette consultation et cette mise en réseau qu'ils ont identifié comme prioritaire. **La conférence régionale de la vie associative** verra le jour à cette occasion. La poursuite des travaux avec l'Institut de France en vue de la **création de la Fondation régionale du bénévolat** viendra renforcer cette mobilisation.

L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes sont des sujets sur lesquels la Région est très mobilisée de même que la lutte contre la grande précarité. **En 2019**, la Région organisera un **colloque à Fontevraud sur l'égalité entre les hommes et les femmes**. Elle mènera une expérience innovante sur deux territoires ruraux afin de mieux prévenir les violences et présentera une cartographie dynamique permettant aux femmes de mieux connaître les lieux d'information lorsqu'elles sont victimes de violences.

MISSION 3 Le combat pour l'efficacité régionale

Plus que jamais, l'ensemble des administrations publiques de notre pays se doivent d'être **exemplaires dans la gestion des deniers publics**. Au-delà des économies indispensables, il s'agit de construire, avec les agents de la collectivité, **une administration régionale moderne, innovante et agile** qui tire le meilleur parti des transformations à l'œuvre dans la société, au premier chef de la révolution numérique, pour **bâtir un service public de proximité, simplifié, qui réponde aux attentes des usagers ligériens**.

Action 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes

Poursuivre les travaux relatifs à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes publics régionaux

Dans le cadre de la démarche de certification des comptes et **conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la Région s'est fixé plusieurs priorités pour l'année 2019** : le déploiement des dispositifs de contrôle interne, l'établissement d'un inventaire physique et la régularisation des actifs immobilisés, la formalisation du contrôle des régies d'avances et de recettes en lien avec le Payeur régional, la poursuite des actions pour améliorer les contrôles et la sécurité du système informatique de gestion financière.

Des travaux complémentaires seront menés avec l'équipe des juridictions financières, notamment sur les thématiques des charges d'intervention et des engagements hors bilan.

Concernant l'évaluation des politiques publiques, **la Région planifiera courant 2019 l'ensemble des travaux inscrits au titre des plans d'évaluation des fonds européens pour la période allant jusqu'en 2023**. Ces évaluations peuvent bénéficier d'un cofinancement européen au titre de l'assistance technique (de l'ordre de 50%) et constituent une opportunité d'élargir les questionnements afin de mesurer la performance et l'efficacité des dispositifs d'aides régionales.

Prolonger les efforts déjà engagés pour la sobriété des services régionaux

Depuis 2016, les mesures engagées pour réduire le train de vie de la collectivité ont portées leur fruit avec **une diminution des dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens généraux de près de 10%** (-280 000 € en 2016 et 2017 par rapport à 2015) :

- Les adhésions aux organismes extérieurs ont baissé de 19% ;
- Les abonnements des services ont baissé de 14% ;
- Les frais de réception et de restauration ont été réduits de 10% ;
- Les dotations aux groupes politiques ont été réduites de 13% ;
- Le nombre de véhicules du parc automobile a été réduit de 15%.

Ainsi, grâce à ces efforts, **la réduction des dépenses a pu se poursuivre en 2018, malgré l'intégration des moyens de fonctionnement des Services Transports Routiers de Voyageurs** (frais d'affranchissement, entretien des locaux, déplacements automobiles, fournitures) estimés à 100 000 € par an.

L'inscription proposée au BP 2019 poursuit l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité **avec une enveloppe strictement identique à celle de 2018 et ceci malgré la hausse importante de certains tarifs** notamment d'affranchissement (+5% par an) ou de carburants (+25% depuis 2015).

Pour les dépenses de communication, le budget diminue de 200 000 € en 2019, pour un montant total de 5,6 M€, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2018.

Il convient aussi de préciser que **les dépenses réelles de fonctionnement de la Région sont les plus faibles** parmi l'ensemble des Régions (hors Île-de-France) avec 290 € par habitant au compte administratif 2017 contre 324 € en moyenne métropolitaine.

Enfin, les frais financiers sont ajustés au plus fin des besoins (33,3 M€), ce qui conduit à une baisse de 4,7 M€, tout en conservant une stratégie prudentielle pouvant couvrir une éventuelle hausse de taux.

Action 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés

En 2019, la Région poursuivra l'impulsion donnée à la politique des ressources humaines depuis le début de la mandature afin de mieux **prendre en compte les attentes des 3 137 agents de la Région** sur emplois permanents (2 258 dans les EPLE et 879 au siège et dans les antennes) auxquels il convient d'ajouter 85 apprentis et une moyenne mensuelle de 372 agents qui interviennent en accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'agents absents.

Face à des besoins avérés et des décisions longtemps retardées, la nouvelle majorité régionale a pris depuis 2016 toutes ses responsabilités pour **développer une politique de ressources humaines volontariste** qui représente un effort sans précédent dans la collectivité, d'un montant global de 165,2 M€ au budget primitif 2019. Celui-ci s'est notamment traduit par :

- Le renforcement des effectifs sur emplois permanents dans les lycées comme au siège, avec respectivement 70 postes et 30 postes créés au BS 2018. La plupart d'entre eux sont déjà pourvus et les postes restants le seront en 2019 ;
- La réorganisation des services qui a permis notamment le développement du travail en mode projet, la simplification des structures hiérarchiques et le développement des réseaux métier ;
- Un meilleur accompagnement des parcours professionnels des agents avec la mise en place des rendez-vous de la mobilité, lesquels ont permis de constater une nette augmentation du nombre de mobilités internes ;
- La revalorisation de la part employeur pour le contrat de groupe prévoyance conformément à ce qui avait été acté lors du budget supplémentaire 2017 ;
- La mise en place d'une politique volontariste de prévention marquée par la mise en place d'un document unique, d'un plan de prévention des risques professionnels et par le renforcement des effectifs dédiés à la prévention, avec notamment le recrutement d'un second médecin de prévention ;
- Le transfert de personnels dans le cadre de la loi NOTRe en 2017 (CREPS) et 2018 (transports) ;
- La pérennisation et la généralisation du dispositif télétravail, qui concerne 185 collaborateurs à la fin de l'année 2018. Il est déjà prévu que 47 agents supplémentaires s'inscriront dans ce dispositif en 2019 ;
- L'augmentation très substantielle de l'enveloppe consacrée aux remplacements et renforts dans les EPLE (hausse de 63 % depuis le début de la mandature soit de 3,8 à 6,2 M€) ;
- Le principe d'une revalorisation du régime indemnitaire pour les agents du siège et des antennes (1 M€ en année pleine) et pour les agents des lycées (1,6 M€ en année pleine) ;
- La poursuite d'un dialogue managérial et la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions afin de renforcer les outils de prospectives partagés qui ont permis de poser les premières bases d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le budget 2019 vise à poursuivre et amplifier le déploiement de cette ambition.

Par ailleurs, la collectivité met en place **un régime indemnitaire pour les agents contractuels** (principalement les agents recrutés dans les lycées au titre des renforts), qui représentera 0,860 M€ en 2019.

Cet effort budgétaire en faveur des agents vise à **valoriser le travail accompli** mais aussi à **renforcer l'équité et la transparence des rémunérations**. L'enjeu est de favoriser une **gestion sereine des ressources humaines** de la collectivité dont l'impact positif pour les collaborateurs est significatif, notamment dans les lycées.

Dans le cadre d'une remise à niveau des effectifs décidée lors de la **DM2 2017, 50 nouveaux postes ont été affectés dès la rentrée de septembre 2018 dans les lycées**. Les 20 postes restants seront affectés dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique ressources humaines (animation managériale, développement des réseaux métiers et de la prévention des risques...). L'objectif de la Région est bien de **renforcer ainsi la qualité du service public mais aussi de « faciliter la vie » de ses collaborateurs** en apportant des réponses concrètes à leurs problèmes du quotidien.

Tout en développant cette politique de ressources humaines ambitieuse, **la Région Pays de la Loire se place au premier rang des régions pour les plus faibles dépenses de personnel par habitant** (hors Île-de-France) avec 40 € au CA 2017, contre 48 € pour la moyenne métropolitaine.

Action 9 Une administration plus innovante

Prolonger et amplifier l'engagement en faveur de la transformation numérique en 2019

Le schéma directeur numérique du Conseil régional des Pays de la Loire **fixe un cap pour l'ensemble de la mandature**. Il constitue une stratégie globale pour **faire de la Région une collectivité agile, qui anticipe les changements, innove en proposant de nouveaux usages et des expérimentations numériques** au sein de ses politiques publiques.

La Région souhaite ainsi moderniser l'ensemble de ses outils numériques selon trois objectifs principaux :

- **éviter les ressaisies d'informations**, source de perte d'efficacité et de qualité, par une meilleure intégration des outils entre eux ;
- **s'adapter aux évolutions réglementaires** ;
- **harmoniser les environnements techniques** afin de faciliter l'interopérabilité et l'exploitation informatique des systèmes, tout en réduisant les coûts d'exploitation.

Outre la modernisation et la fiabilisation du socle de gestion, un effort conséquent sera poursuivi sur le développement des télé-procédures concernant l'octroi des aides et des subventions. **63 dispositifs sont d'ores et déjà dématérialisés, ce qui représente 80% de l'ensemble des dossiers traités**.

La transformation numérique régionale s'accompagne également du **développement de nouveaux services web nécessaires aux Ligériens et Ligériennes** et notamment :

- les dispositifs d'inscription en ligne pour le transport scolaire ;
- les outils numériques des politiques publiques à destination des jeunes ligériens et des entreprises innovantes ;
- un service d'enrichissement de la connaissance du territoire permettant à tout citoyen de fournir des données (exemple : application ContribuTER pour les utilisateurs des transports ferroviaires régionaux).

La Région développe aussi **une stratégie de la donnée** avec l'ouverture de ses jeux de données (open data) en partenariat avec des collectivités infrarégionales, **la création d'un système d'information décisionnel** corrélé à un nouveau portail géographique, la facilitation des échanges avec les usagers via les réseaux sociaux. Cette ouverture s'accompagne de plus d'un **renforcement de la sécurisation de son système d'information**.

Le 15 novembre dernier, la Région a reçu, conjointement avec Nantes Métropole et le département de la Loire-Atlantique, **le prix du jury des Trophées Open Data pour les territoires**. Ce prix récompense la démarche mutualisée et partenariale d'ouverture des données publiques engagée par les trois collectivités dès 2012 avec une identité commune, une cohérence des contenus et un catalogue de données unique. Au total, plus de 850 jeux de données sont mis à disposition dont certains en temps réel sur la nouvelle plateforme, simple et gratuite lancée en mai 2018.

Renforcer la politique d'innovation publique de la collectivité

Relancée en 2017, la politique d'innovation publique de la collectivité se concentre sur un objectif : **imaginer des solutions collectivement pour rendre le service public plus efficient**. Pour l'atteindre, la Région organise son action autour de deux axes, la sensibilisation des agents et le pilotage de projets avec une démarche centrée autour des utilisateurs (design de service). Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique va continuer 2019.

L'équipe Innovation, appuyée par un réseau de 50 ambassadeurs de l'innovation, a contribué à la **réalisation de 20 projets en 2017 et de 46 en 2018** pour répondre à des besoins internes (organisation, processus, convivialité...) et externes, liés au déploiement de politiques publiques (ambition maritime, feuille de route du hub International, club des entreprises à capitaux étrangers...). La semaine de l'innovation publique a constitué un véritable temps fort de l'innovation en novembre dernier. **Elle a notamment donné lieu à la remise des récompenses des challenges innovations**. Avec près de 90 idées de grande qualité déposées par les agents régionaux, 2019 sera l'année de la traduction concrète pour un nombre significatif d'entre elles. Fort de son succès, une nouvelle édition du Challenge Innovation aura lieu en 2019.

De plus, en 2019, **l'équipe innovation sera renforcée pour la mise en œuvre des nombreux projets sont déjà programmés**.

Finaliser un projet d'administration pour la collectivité régionale

Après une phase de réflexion et de concertation avec les collaborateurs de la Région en 2018, **le projet d'administration sera mis en œuvre au cours de l'année 2019. Il fixera un cap collectif pour l'ensemble des agents de la Région (siège, antennes, lycées)**.

LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre formel du budget et de chacune de ses deux sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des crédits de dépenses et de recettes destinées aux opérations dites d'ordre. Ces dernières sont cependant exclues des calculs financiers déterminant l'épargne et l'emprunt de l'exercice.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, généralement équilibrées en dépenses et en recettes, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donneront pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à **375 M€** à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de **330 M€** (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement). Également, **35 M€** de recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES).

Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement. Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional. **10 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Les dépenses de fonctionnement budgétées au titre du virement entre sections budgétaires constituent la variable d'ajustement de cette section ; il s'agit d'un résultat prévisionnel ne donnant pas lieu à la passation d'écritures comptables.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement faisant ainsi apparaître un excédent de **244,41 M€**, ce montant fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Les opérations de gestion active de la dette

Les opérations neutres de gestion active de la dette inscrites à hauteur de **100 M€** en dépenses et en recettes, sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. A ce titre, **50 M€** sont inscrits en mouvements réels et **50 M€** en mouvements d'ordre, en dépenses comme en recettes.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	619 406 744,00 €	365 000 000,00 €
Amortissement des immobilisations / neutralisation	375 000 000,00 €	330 000 000,00 €
Reprise des subventions (DRES)		35 000 000,00 €
Virement entre sections	244 406 744,00 €	
Investissement	425 000 000,00 €	679 406 744,00 €
Gestion active de la dette	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €
Amortissement des immobilisations / neutralisation	330 000 000,00 €	375 000 000,00 €
Reprise des subventions (DRES)	35 000 000,00 €	
Virement entre sections		244 406 744,00 €
Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
TOTAL	1 044 406 744,00 €	1 044 406 744,00 €

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du budget primitif 2019 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 760 967 501,00 €	1 760 967 501,00 €
Opérations réelles	1 141 560 757,00 €	1 395 967 501,00 €
Opérations d'ordre	619 406 744,00 €	365 000 000,00 €
Investissement	1 222 344 669,00 €	1 222 344 669,00 €
Opérations réelles	747 344 669,00 €	492 937 925,00 €
Gestion de la dette	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €
Opérations d'ordre	365 000 000,00 €	619 406 744,00 €
Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
Gestion de la dette (ordre)	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €
TOTAL	2 983 312 170,00 €	2 983 312 170,00 €

Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **254,41 M€** qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **124,41 M€**.

	BP 2018	BP 2019
Recettes de fonctionnement	1 327 870 463,00 €	1 395 967 501,00 €
- Dépenses de fonctionnement	1 103 640 542,00 €	1 141 560 757,00 €
= Épargne brute	224 229 921,00 €	254 406 744,00 €
- Amortissement de la dette	133 000 000,00 €	130 000 000,00 €
= Épargne nette	91 229 921,00 €	124 406 744,00 €

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à maîtriser l'emprunt à **239,43 M€**.

	BP 2018	BP 2019
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	596 855 543,00 €	617 344 669,00 €
(-) Épargne nette	91 229 921,00 €	124 406 744,00 €
(-) Recette d'investissement	240 461 756,00 €	253 512 587,00 €
Emprunt de l'exercice	265 163 866,00 €	239 425 338,00 €

En conclusion, je vous propose que le Conseil régional :

- adopte au niveau du chapitre le budget primitif pour 2019 équilibré à hauteur de 1 760 967 501 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 222 344 669 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant des dotations de 502 393 092 € d'autorisations de programme et de 814 270 748 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;
- autorise la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- autorise la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;
- autorise la Présidente à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit 239 425 338 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 18 décembre 2015 ;
- autorise, à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;
- donne délégation au Président pour conclure toute opération de placements jugée opportune, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, en particulier l'article L1618-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- approuve l'inscription au Budget primitif 2019 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 272 : « Dépenses imprévues » ;
- approuve l'inscription au Budget primitif 2019 d'une dotation de 130 440 000 € de crédits de paiement en investissement et 34 062 249 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;
- approuve l'inscription au Budget primitif 2019 d'une dotation de 50 950 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement de la CVAE dans le cadre des transferts Loi NOTRe ;
- approuve l'inscription au Budget primitif 2019 d'une dotation de 3 796 197 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du fonds de péréquation de la CVAE.

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE